



Sèves de Guyane

-----

Ville de Saint-Laurent-du-Maroni

-----

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 MARS 2011**

-----

L'an deux mille onze, le Lundi 14 Mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint Laurent du Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le vendredi 04 Mars 2011.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire -M. Philippe JOAN - Mme Agnès BARDURY- M. Laurent ADELAAR - Mme Yvonne VELAYOUDON - M. Germain BALMOKOUN – Mme Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme Diana JOJE épouse PANSA - M. David CHEMINEL - Mme Josette LO A TJON - M. Gilbert SAINTE LUCE - Mme Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - Mme Edmonde MARTIN - M. Jocelyn MADELEINE - M. Jean GONTRAND - M. Serge Aimé SAINT AUDE – M. Jean Paul RANDOLPH - M. Jean Elie PANELLE- M. Alain PANELLE.

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION** : Mme Daniëla STOMP à M. Jean GONTRAND.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Malaïka ADAM - Melle Jessie BERTRAND – M. Sylvio VAN DER PIJL – Melle Ruth SIMON.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Melle Lyvie CLAUDE - M. Roland JOSEPH – Mme Sophie CHARLES – M. Patrick ARMEDE.

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire qui remercie les élus pour leur participation à cette séance du Conseil Municipal.

Il demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel des Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Edmonde MARTIN a été désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de Secrétaire de Séance.

**Monsieur le Maire** propose de passer tout de suite aux différents points de l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** dit nous avons quatre points qui sont similaires et qui se suivent : Vote du Compte Administratif 2010 – Budget principal ; vote du compte administratif 2010 – annexe eau et assainissement et le vote du compte de gestion du percepteur. Je vous propose que nous puissions ouvrir la discussion à ce niveau là et comme la loi le prévoit, il faut traditionnellement que le Maire soit absent au moment du vote, nous le ferons sur la totalité des comptes administratifs de façon à ce qu'il n'y ait pas trop d'entrée et de sortie.

Je vais demander à Madame PONS de nous commenter la projection des documents budgétaires qui va vous être présenté.

Il demande à Madame Catherine PONS de quel document il s'agit parmi ceux qui ont été transmis aux élus ?

**Madame Catherine PONS**, Directeur Financier répond : « C'est le document qui s'appelle Débat d'Orientations Budgétaires de la page 5 à la page 14 concernant les comptes administratifs. Par ailleurs, il y a des délibérations et des comptes ont été communiqués aux élus ».

**Monsieur le Maire** dit : « Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que le déficit global est de – **12 241 498,68 euros**.

Nous allons donc commencer par le Compte Administratif de la Ville dit Madame Catherine PONS, Directeur Financier.

Nous avons fait une comparaison entre le Compte Administratif de l'année 2009 et celui de l'année 2010 sachant que ce sont deux années où nous avons présenté un budget primitif en déficit et où le Compte Administratif a également été voté en déficit en 2009.

En commençant par l'évolution des dépenses d'investissement, nous avons enlevé le déficit antérieur reporté de façon à ce que cela ne fausse pas l'écriture puisque le déficit va s'accroître d'année en année, comme nous allons le voir dans les graphiques qui seront évoqués lors du Débat d'Orientations Budgétaires et nous avons conservé uniquement les natures de dépenses strictes votées et souhaitées par le conseil municipal.

Au niveau des dépenses, vous avez une première colonne, 2009/2010 c'est sur le voté et l'écart qu'il y avait entre 2009 et 2010 et sur le réalisé, pour la différence non seulement sur le voté mais également pour voir au niveau de l'exécution du budget comment ces derniers ce sont réalisés.

Sur l'année 2009, il avait été voté 12 920 415,00 € sur le budget de l'année en dépenses d'investissement et en 2010, 11 626 208,60 €

Ce sont bien entendu, les budgets finaux avec les corrections qui ont été apportées par la Chambre Régionale des Comptes et par les différentes décisions modificatives qui ont été prises.

Globalement il y avait eu un vote de – **1 294 206,40 €** sur les dépenses d'investissement.

Au niveau du réalisé en 2009 sur les 12 millions prévus nous en avons réalisé pratiquement quatre, en 2010 sur les 11 millions prévus, nous en avons réalisé cinq.

Bien que nous ayons prévu moins d'inscription budgétaire, nous avons réalisé plus d'opérations en 2010. Notamment sur les opérations au niveau scolaire.»

Intervention de **Monsieur le Maire** qui annonce que les questions peuvent être posées au fur et à mesure en vue d'une meilleure clarté et propose que s'il y a des demandes d'explications sur les dépenses d'investissement c'est le moment où jamais de poser les questions.

**Intervention de Monsieur Bernard SELLIER** : « Nous avons déjà tous évoqué à des moments divers, le bilan du mandat précédent hors eau et assainissement. La mairie avait pu avec 30 000 habitants investir six à sept millions d'euros nets par an entre 2001 et 2008. C'est vrai que là, les difficultés dues aux effectifs scolaires apparaissent tout de suite puisque ces deux dernières années nous avons pu investir 4 ou 5 millions d'euros. Il existe des subventions, par contre comme il n'y en a pas pour tous les projets, la difficulté apparaît tout de suite sur ces tableaux ».

**Monsieur le Maire** dit : « Je crois qu'il est bon de le constater.»

Il demande s'il y a d'autres observations et questions ?

**Madame PONS** poursuit : « Au niveau de l'évolution des recettes d'investissement, nous voyons effectivement qu'il y a une légère baisse des dotations en 2010 puisque nous avons réalisé 3 838 329,45 €

Sur la ligne 10 , nous avons 497 536,31 € de réalisé en 2010 contre 1 150 171,99 € en 2009 ; Cela concerne principalement les fonds de compensations de la TVA puisqu'en 2009, il y a eu une réforme à laquelle nous avons adhééré et pour laquelle nous avons obtenu l'agrément de la Préfecture et cette année là, nous avons perçu le FCTVA, fonds de compensation de la TVA sur les années précédentes puisque habituellement la règle voulait que sur une année donnée on touchait le FCTVA, les investissements qui avaient été réalisés deux années auparavant.

En 2009, nous avons perçu l'avant dernière année et la dernière année. En 2010, nous n'avons touché que le FCTVA relatif aux opérations d'investissements réalisées en 2009. Ce n'est pas une perte de recettes, simplement une recette qui n'a été versée qu'une fois puisque les faits cumulatifs ne s'opéraient plus.

En subvention d'investissement, il y a eu une augmentation importante puisqu'on passe en réalisé en 2009 de 2 157 472,69 € à 2 885 544,15 € Ceci est principalement dû aux subventions passées pour le scolaire au mois de décembre, cela fait partie de la dotation spécifique, équipements et constructions scolaires à laquelle nous avons très largement émarginé, ce qui explique cette forte augmentation du réalisé 2010 ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Plus d'observations, nous allons abandonner la partie investissement pour passer à la section de fonctionnement dit Monsieur le Maire.

**Madame Catherine PONS** poursuit : « Toujours hors déficit antérieur reporté, pour mémoire, je rappelle que le déficit reporté en 2010 était de plus de huit (8) millions d'euros, donc cela aurait faussé tous les chiffres.

Au niveau du voté en 2009, il avait été voté près de 34 millions et 28,6 millions en 2010. Une baisse significative qui ne veut pas dire qu'il y avait une baisse d'activités, mais en 2009, il avait été repris tous les arriérés et toutes les régularisations nécessaires à un budget vérité. En 2010, nous pouvons dire que nous sommes pratiquement en rythme de croisière minima certes, sans avoir les régularisations antérieures. Au niveau du réalisé nous sommes assez proche du voté. En 2009 nous avons pratiquement réalisé le budget voté et en 2010 nous avons réalisé 27 millions sur 26 millions de prévu.

Nous pouvons aussi constater les charges du personnel, au niveau du réalisé au 011, Il y a une baisse de près de deux millions d'euros sur les charges à caractère général puisque c'était une partie de toutes les factures antérieures qui avaient été mises sur ce compte là.

Les frais de personnel ont été contenus pour plusieurs raisons notamment un certain nombre de contrats n'ont pas été renouvelés conformément à ce qui avait été demandé par la Chambre Régionale des Comptes, on s'y est conformé. Les opérations d'ordre restent à peu près au même niveau et ne jouent pas vraiment sur l'équilibre puisque c'est un équilibre entre section.

Concernant les autres charges, nous avons imputé un certain nombre de rattrapages des années antérieures, notamment le contingent à payer au SDIS. Il en est de même pour les charges financières, on avait les intérêts moratoires à comptabiliser. Le plus gros poste étant les charges exceptionnelles des années précédentes qui n'avaient pas été prises en compte et que nous avons prévu et réalisé en 2009.

Pour être tout à fait précis au jour d'aujourd'hui, nous n'avons plus d'arriérés sur la comptabilité de la collectivité. Cela ne veut pas dire que nous avons les moyens de nos besoins mais il n'y a plus d'arriérés à justifier au niveau de la comptabilité ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Intervention de **Monsieur Alain PANELLE** qui demande : « Est-ce que le pourcentage représentera sur l'exercice futur ? »

**Madame Catherine PONS** répond : « Pour l'instant, elle n'a pas augmenté. En 2010, la masse salariale est à 17 502 493,26 € et en 2009 elle était à 18 270 734,58 €, elle a baissé.

**Monsieur Alain PANELLE** poursuit et demande : « Courant 2010, avons nous fait des embauches ?

**Madame Catherine PONS** répond : « Oui, mais nous avons moins renouvelé de contrats et sur la masse globale du personnel nous avons eu une réduction et les embauches n'ont pas été toutes, sur la durée de l'année.

**Monsieur Alain PANELLE** demande : « Avons-nous fait des recrutements cette année ?

**Madame Catherine PONS** répond : « Oui, nous en avons fait. »

**Monsieur Alain PANELLE** dit : « Avons nous fait des recrutements l'année dernière ? »

**Monsieur le Maire** explique : « Il y a eu des recrutements mais il y a aussi cinq à six personnes qui sont parties en retraite. Nous n'avons pas du tout bougé le contingent des contrats aidés, c'est une enveloppe qui est fixe, il s'agit de 130 personnes. Nous avons mis en place un système beaucoup plus draconien dans le traitement des régimes indemnitaires, à ce niveau là nous avons économisé près de 600 000 à 700 000 euros.

**Madame Catherine PONS** confirme qu'il s'agit de 600 000 euros.

**Monsieur Alain PANELLE** : « Donc, nous restons dans un certain équilibre ? »

**Madame Catherine PONS** : « Oui, si nous pouvons parler d'équilibre, mais cela ne correspond pas aux besoins de la collectivité. Il est vrai que la plupart du temps on dit que la proportion des 17 millions sur les 27 millions de dépenses est importante, nous dépassons les 50%, nous atteignons les 61 ou 62 %. Nous n'avons pas non plus le montant des dépenses correspondant à une ville de même strate démographique, je pense que tous les élus le savent maintenant. Si nous avions le même montant de dépenses qu'une ville de même strate démographique, nous serions tout à fait dans les normes voire en dessous du pourcentage que représente les charges du personnel sur les charges de fonctionnement. »

**Monsieur le Maire** dit : « Vous allez le voir d'ailleurs, dans le rapport d'audit qui a été réalisé par les services même du Ministère de l'Outre-Mer. Pour une ville de 40 000 habitants à peu près, le nombre de personnel se situe autour de 900. Même strate que nous, nous ne dépassons pas 600. »

**Madame Catherine PONS** précise que nous sommes en dessous.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

Plus d'observations, **Madame Catherine PONS** poursuit : « Concernant l'évolution des recettes de fonctionnement, l'année dernière au niveau du vote en 2009, nous avons inscrit 23 636 877,50 € et au niveau du réalisé, nous avons 26 553 579,02 €. Nous avons réalisé plus. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous avons eu connaissance d'une augmentation de la population suite au recensement de l'INSEE, population recensée (valeur de 2006), ce qui veut dire que nous avons quand même quelques années de retard.

Cette augmentation de la population a eu deux effets dont un premier, une augmentation de la dotation globale de fonctionnement puisque nous sommes passés brutalement de 3,6 millions à un peu plus de 5 millions et une incidence encore plus importante sur l'Octroi de Mer qui est calculé en fonction de la population également, on a eu une augmentation de près de 4 millions d'euros. Il s'agit là, d'augmentation

pérenne puisque la population continue à augmenter et qu'elle est recensée maintenant et le recensement s'effectue toutes les années.

Pour l'année 2010, il avait été prévu 27 millions d'euros, nous en avons réalisé pas loin de 26 millions, nous sommes à peu près dans les prévisions. Il est vrai qu'il avait été un peu forcé sur les recettes de fiscalité, puisque Monsieur le Maire avait souhaité mettre la pression sur les Services Fiscaux pour que les recettes de fiscalité rentrent plus rapidement de façon plus complète que cela ne pouvait être le cas. En ce qui concerne l'évolution des recettes, nous avons eu des recettes de fiscalité importante, l'octroi de mer important et la DGF qui a continué.

Nous avons une baisse entre les 25 912 000,00 € entre 2010 et 2009 qui s'explique par des recettes arrivées un peu tardivement, notamment l'Octroi de Mer qui représente à peu près 500 000,00 euros par quinzaine, la dernière quinzaine de décembre n'étant arrivée qu'en fin janvier.

Les comptes de la Perception et ceux de la Mairie avaient été arrêtés et donc c'est une recette qui sera comptabilisée sur l'exercice 2011 et non pas 2010. Ceci est valable aussi bien pour l'Octroi de Mer et pour la taxe sur les carburants du mois de décembre qui est arrivé tardivement en janvier. »

**Monsieur Alain PANELLE** demande : « L'Octroi de Mer représente combien ? ».

**Madame PONS** répond : « L'Octroi de Mer représente un peu moins de 500 000 € par quinzaine, un peu plus de 900 000 € par mois et par année, environ 11 M€ C'est la plus grosse ressource de la collectivité ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Nous venons de voir dit-il, les deux sections fonctionnement et investissement pour le compte administratif de l'exercice 2010, s'il n'y a pas de questions, je propose que nous puissions aborder tout de suite le Budget annexe eau et assainissement. »

Intervention de **Monsieur Jean Elie PANELLE** qui dit : « Ce n'est pas une question, c'est une observation de principe récurrente que je reformule encore aujourd'hui, c'est sur la présentation de ce Compte Administratif qui est un document important nous permettant de vérifier l'exécution du budget qui je le rappelle avait été lui-même voté en déficit. On nous fait une présentation section d'investissement, section de fonctionnement sans nous parler du résultat. Or, c'est cela le plus important.

Ce document est présenté comme d'habitude, il n'y a qu'une phrase dans le rapport, pas une explication, un document technique, un document budgétaire, puis des tableaux. Comment voulez vous qu'on puisse vous poser les vraies questions, les bonnes questions puisque cela est fait justement dans le but de ne pas donner les informations nécessaires aux élus que nous sommes, vous persistez dans des pratiques de gestion opaque qui ont été dénoncées par la Chambre Régionale des Comptes, cela persiste et je le regrette. »

**Monsieur le Maire** répond : « Il n'y a pas de volonté de cacher quoique ce soit Monsieur Jean Elie PANELLE, nous sommes là justement pour débattre, il suffit de poser les bonnes questions et vous aurez les réponses. Peut être que Madame PONS pourra apporter le complément d'information, mais il n'y a pas du tout une volonté d'avoir une gestion opaque. »

**Madame Catherine PONS** : « Nous avons donné un peu plus de renseignements dans la deuxième partie qui va être effectivement dédiée au Débat d'Orientations Budgétaires sur non pas les bases budgétaires telles qu'elles ont été votées et consommées mais sur la répartition par grandes missions et par grands services.

Par ailleurs, dans les documents budgétaires qui vous sont présentés au vote et qui reçoivent l'approbation ou la désapprobation des élus, vous avez deux présentations telles que je vous la montre ici et une présentation par fonction relativement détaillée par service de façon à vérifier si les crédits alloués sont consommés et sur quelle nature, ils ont été consommés.

Dans le document, je vous ai fait un rapide récapitulatif des investissements qui avaient été réalisés au cours de l'année. Il est vrai que c'est un exercice qui est terminé, il n'y a pas grand chose à en dire sur l'exécution.

Par contre sur la délibération, vous avez le déficit qui figure. Sur ces trois documents : compte administratif 2010 de la Ville et compte administratif 2010 budget « eau et assainissement », vous avez tous les éléments très complets. Par ailleurs, il y a eu trois commissions qui se sont penchées dans le détail sur les données financières de toutes ces natures et de tous ces comptes. »

**Monsieur Philippe JOAN** intervient et demande à Monsieur le Maire s'il peut poser une question ?

Il s'adresse à Madame Catherine PONS : « Que dit le Code Général des Collectivités Territoriales concernant les documents que nous devons transmettre au Conseil Municipal lors de la présentation du Compte Administratif ? ».

**Madame Catherine PONS** répond : « C'est le compte officiel, c'est-à-dire le gros document que vous avez, plus la délibération ».

**Monsieur Philippe JOAN** demande : « Est-ce que nous sommes dans les règles aujourd'hui ? »

**Madame Catherine PONS** répond : « Oui, tout à fait. »

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur Jean Elie PANELLE, s'il est en possession de ces documents ?

**Monsieur Jean Elie PANELLE** répond : « Je vous le redis, c'est un document budgétaire, document technique, pas d'explications. »

**Monsieur le Maire** dit : « Non, Monsieur Jean Elie PANELLE, vous avez ces documents sous les yeux ».

**Monsieur Jean Elie PANELLE** dit : « Attendez, ne m'interrompez pas, libre à vous de considérer que tel qu'il est présenté, il est fait dans les règles de l'art, vous êtes l'exécutif, vous avez votre administration, vous faites comme bon vous semble, c'est votre pratique et j'en prends acte, je le regrette et je vous le dis chaque année. »

**Monsieur le Maire** dit : « Maintenant prenez un peu la peine de lire le document que l'on vous donne au lieu de poser des questions sans avoir pris connaissance de la teneur du document. Je sais que c'est un gros document pas tout à fait facile pour beaucoup de le lire mais prenez soin de le lire convenablement. Nous avons bien pris soin de faire une présentation avec des tableaux pour une parfaite connaissance et un complément d'information. Par conséquent, vous ne pouvez pas dire aujourd'hui qu'il y a une volonté d'opacité, ce n'est pas vrai du tout. Maintenant jouez votre rôle d'opposition, mais ayez l'honnêteté de dire que les documents qui vous sont donnés sont des documents conformes à la réglementation. »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** : « Monsieur Léon BERTRAND, vous savez comme tous les autres conseillers ici présents, que ce n'est pas la seule collectivité dans laquelle j'ai siégé, donc des comptes administratifs j'en ai déjà vu, j'en ai déjà voté, dans d'autres collectivités que vous présidez d'ailleurs. Nous pouvons vérifier la présentation de ces mêmes documents budgétaires dans d'autres collectivités que vous avez dirigées, vous verrez que mon observation, elle est fondée.

Je repose une question, quel est aujourd'hui le résultat de ce compte administratif, le déficit s'est-t-il creusé, a-t-il été maîtrisé, a-t-il diminué, c'est une question à laquelle j'attends une réponse ? »

**Monsieur Léon BERTRAND** : « Monsieur Jean Elie PANELLE, il suffit de regarder à la page 17 de ce document. Nous allons peut être faire une projection pour bien le voir. Regardez, le déficit, il a continué à se creuser, vous le savez bien, non seulement vous avez un document réglementaire mais en plus nous mettons un tableau de façon à ce que vous puissiez voir la situation, donc il n'y a pas de volonté à cacher quoique ce soit. Vous avez besoin de quelle explication supplémentaire ? ».

**Monsieur Jean Elie PANELLE** répond : « Le montant du déficit ».

**Madame Catherine PONS** dit : « Le montant du déficit figure dans la délibération, Monsieur le Maire. »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** : « Nous sommes en séance publique, donnez le, dites le, dites s'il s'est accrue ou s'il a diminué ».

**Madame Catherine PONS** : « Je vais le dire, de toutes les façons ça sera lu car elle est dans la délibération ».

**Monsieur le Maire** dit : « Lisez la délibération pour faire plaisir à notre collègue ».

**Monsieur Philippe JOAN** intervient : « Est-ce que notre collègue n'a pas reçu le même document que nous, s'il ne l'a pas reçu, il a raison, mais s'il l'a reçu, il y a un problème. »

**Monsieur le Maire** confirme qu'il a reçu les mêmes documents.

**Monsieur Philippe JOAN** : « La présentation a été faite, soit on ne comprend pas le français, soit il y a un problème. »

**Monsieur le Maire** : « Vous avez bien ce document, Monsieur Jean Elie PANELLE, et alors qu'est-ce qui est écrit ? »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** répond : « Rapport de présentation »

**Monsieur le Maire** : « Oui tout à fait, mais on voit bien le déficit là, vous savez lire ou vous ne savez pas lire ? »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** : « Qu'est-ce qui vous gêne, on vous pose la question, nous sommes en séance publique, oui ou non ? ».

**Madame Catherine PONS** dit : « je ne vois pas où il y a le problème parce que la délibération doit être lue. »

**Monsieur Bernard SELLIER** intervient : « Je voulais faire une observation et poser deux questions extrêmement précises issues du gros document.

L'observation c'est qu'en fonctionnement courant et en se restreignant, je constate que le déficit sur la section de fonctionnement est de 1,3 millions c'est-à-dire à peu près 5% du budget voté, si c'était un chiffre qui s'inscrive dans la stabilité ça serait acceptable, nous savons que les problèmes sont structurels car les besoins de la population augmentent à tous les niveaux.

Je tiens à dire aussi que si d'autres collectivités versaient en permanence à temps les dotations à priori ça ne serait pas 1,3 millions, ça serait un déficit tout à fait symbolique. En page 14 du document, je vois qu'au niveau des contributions directes, une estimation de 3 153,000 € avait été faite, nous savons que cela peut varier mais malgré tout il n'est rentré que 2 600 000,00 euros. La taxe additionnelle au droit de mutation, lorsque quelqu'un vend un bien, il y a une petite partie qui revient à la Mairie, je vois que cette partie a été également moins importante que ce qui avait été prévue et j'aimerais que l'on rappelle le pourcentage sur une vente de bien immobilier qui revient à la Mairie puisque je ne dois pas être le seul à ne pas le savoir. »

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

Plus de questions sur le compte administratif du budget principal, Monsieur le Maire propose de passer au compte administratif des budgets annexes.

**Madame Catherine PONS** poursuit sa présentation : « Le tableau des dépenses d'investissement se présente de la même façon avec une comparaison entre le budget voté 2009/2010 et le budget réalisé 2009 /2010.

Nous avons un voté de 5 millions en 2009 avec un réalisé de 2 millions et un voté de 4,8 millions en 2010 et un réalisé de 4 539 000 €

Il y a eu une forte réalisation effectivement en 2010 principalement due au réseau d'adduction d'eau potable concernant le déplacement du point de captage de Saint Louis à Saint Jean.

C'est un dossier qui avait commencé à démarrer par des études et quelques travaux en 2009 mais qui a trouvé sa pleine dimension et sa pleine mesure en 2010.

Les travaux ont été largement réalisés, tout à fait correctement payés et bien financés.

Nous avons par rapport aux dépenses à peu près une forte augmentation due à cela. On trouve cette forte augmentation au niveau des recettes. Nous n'avons pas fait de tableau des recettes parce que ce n'est pas trop significatif, ce sont les seules recettes qui sont liées en investissement aux gros travaux du déplacement du point de captage et nous avons eu 3 700 000 € de recettes liées au captage. Nous avons eu une augmentation des recettes de 3 55 000,00 €, cela s'explique car nous avons une augmentation des dépenses de 2,5 M€ Sachant que nous avons toujours un décalage entre la réception des recettes et le paiement des factures ».

**Monsieur le Maire** demande est ce qu'il y a des observations à faire sur les dépenses ?

**Monsieur Alain PANELLE** demande : « Pour information, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de mettre le tableau des recettes pour une meilleure compréhension ? »

**Madame Catherine PONS** répond : « Oui effectivement j'aurais pu le mettre, mais j'ai quand même indiqué le total des recettes car ce sont des subventions que nous percevons et qui sont uniquement liées aux travaux du déplacement du captage. »

**Monsieur Alain PANELLE** poursuit : « oui, mais nous avons quand même un détail avec la présentation du tableau. »

**Madame Catherine PONS** répond : « Je pourrai vous le donner si vous le souhaitez, de toutes les façons, il figure dans le compte administratif du document officiel à la page 16. »

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

**Madame Catherine PONS** : « Nous avons fait un graphique qui correspond aux données précédentes et nous avons listé les principaux investissements réalisés en 2010 dont la réhabilitation des bureaux de l'Etat Civil qui n'est pas terminée et qui se poursuit, ces travaux devraient se terminer d'ici un mois ;

Travaux de réhabilitation de sécurisation de mise en conformité des établissements scolaires qui est en grande partie financés par la dotation exceptionnelle et spécifique scolaire ;

La poursuite des travaux de la Maison de Quartier des Ecoles ;

L'acquisition d'équipements informatiques pour les services, les cybers bases et les écoles, Également l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement nécessaire pour la ZAC et pour le pôle épuratoire ;

Le déplacement du captage d'eau potable, la construction d'un troisième réservoir d'eau potable qui a été avancée, la mise en place de bornes fontaines, les études techniques du pôle épuratoire, les travaux devant démarrer en fin d'année voire en 2012.



**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

**Intervention de Monsieur Bernard SELLIER** précise : « Etant donné que nous avons déjà un pôle épuratoire sur la lagune Nord, c'est le pôle épuratoire Sud qui sera en station d'épuration classique. »

**Madame Catherine PONS** : « Pour mieux visualiser l'état du déficit, ce que l'on appelle l'effet de ciseaux, nous avons fait un graphique en vous mettant les points un peu révélateurs et historiques de cette courbe. En vert, la courbe des recettes et en rouge la courbe des dépenses de fonctionnement.

Dans les années 1985/1986, il y avait déjà une petite alerte, ensuite nous avons contenu et nous voyons qu'en 2003/2004 nous avons pu contenir les dépenses en ne payant pas les charges sociales déjà à cette époque là.

Le premier vote du budget en déficit a été en 2009. A partir de la prise en compte du recensement de la population, et à partir du moment où les dépenses partent en flèche vers le haut, c'est là que nous avons pris en compte tous les arriérés de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui n'avaient pas été mandatées, qui étaient connues de la collectivité ceci parce qu'il n'y avait pas de trésorerie nécessaire.

Nous voyons que le déficit se creuse, il y a une forte augmentation des dépenses, ensuite on se stabilise en 2010. Il faut que nous arrivions à se stabiliser à ce niveau, bien qu'on soit encore très inférieur et en dessous d'un budget de Commune de même strate démographique.

La légère descente de recettes apparaît sur la ligne verte en 2010, c'est le fait de voir qu'il y a trois recettes arrivées tardivement sur les comptes de la Perception et qui seront comptabilisées sur l'exercice 2011 mais pas sur l'exercice 2010. Ce n'est pas une chute des recettes mais nous avons malgré tout une légère évolution des recettes du fait de l'augmentation de la population tous les ans, la courbe devrait un peu inverser et monter au lieu de descendre.

En 2009, il y a eu un déficit ville, de 29 millions qui avait été proposé, la Chambre Régionale des Comptes avait transigé à 16 134 000,00 € et nous avons réalisé un compte administratif avec un déficit de 9 365 000,00 €. Pourquoi cette différence ? Juridiquement, je vous rappelle que nous avons eu des recettes supplémentaires au niveau de la DGF mais notamment ce qui n'avait pas pu être anticipé parce qu'on n'avait pas les chiffres de la Région, une très forte augmentation de l'Octroi de Mer de l'ordre de 4 M€ plus 2 M€ de DGF. Ce qui fait 6 M€, on arrive à peu près à 16 M€

En 2010, la ville avait proposé un déficit de près de 15 millions d'euros, la Chambre Régionale des Comptes s'est arrêtée à 13,8 M€ soit 1 M€ de moins qui correspondait au prélèvement que nous faisons sur la section de fonctionnement pour autofinancer la section d'investissement et on arrivait à un déficit de 7 748 482,00 €. Un déficit qu'il faudra bien sûr reprendre au budget primitif 2011, ce qui veut dire que nous partons déjà au niveau du budget primitif 2011 avec un handicap de 12 748 000,00 €

**Monsieur le Maire** propose de lui poser les questions souhaitées avant qu'il quitte la salle pour permettre le vote des Comptes Administratifs.

**Monsieur Jean Elie PANELLE** : « Juste nous préciser ce que nous allons voter avant que vous ne sortiez, que nous soyons bien d'accord sur ce que nous allons voter. »

**Monsieur le Maire** répond : « je pense qu'il faut voter le Compte Administratif du budget principal, le compte administratif du budget « Eau et Assainissement » et les deux comptes de gestion du Percepteur. »

Intervention de **Monsieur Philippe JOAN** : « Est-ce que nous lisons la délibération avant la sortie du Maire ? »

**Madame Catherine PONS** précise : « Les délibérations peuvent être lues en présence du Maire mais il est obligé de sortir pour le vote ».

**1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL :**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2010 -Budget Principal, se résumant ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	870 247,01		8 591 052,07		9 461 299,08	
Opérations de l'exercice	4 803 862,44	3 838.329,45	27.243.094,53	25 912.801,71	32 046.956,97	29.751.131,16
<b>TOTAUX</b>	5 674 109,45	3 838.329,45	35 834.146,60	25 912.801,71	41 508.256,05	29 751.131,16
Résultats de clôture	<b>-1 835.780,00</b>		<b>-9 921344,89</b>		<b>-11757124,89</b>	
Restes à réaliser	4 069 927,79	3 585.554,00			4 069 927,79	3 585 554,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	9 744 037,24	7 423.883,45	35.834.146,60	25 912.801,71	45 578183,84	33 336.685,16
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-2 320.153,79</b>		<b>-9 921.344,89</b>		<b>-12 241 498,68</b>	

La Commission « Budgets et stratégies financières » réunie le 24 Février 2011 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire dit : « Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que le déficit global est de - moins **12 241 498,68 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2010 - BUDGET PRINCIPAL se résumant comme sus-indiqué.

A noter l'opposition de Monsieur Jean-Elie PANELLE sur le vote du C.A 2010 – Budget Principal. Trois abstentions : Messieurs Alain PANELLE – Serge-Aimé SAINT-AUDE et Jean-Paul RANDOLPH –

**2°) COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2010 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT se résumant ainsi :

<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT</b>						
<b>Libellés</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Ensemble</b>	
	<b>Dépenses ou Déficits</b>	<b>Recettes ou Excédents</b>	<b>Dépenses ou Déficits</b>	<b>Recettes ou Excédents</b>	<b>Dépenses ou Déficits</b>	<b>Recettes ou Excédents</b>
Résultats reportés	92 456,37			595 241,24	92 456,37	595 241,24
Opérations de l'exercice	4 539 730,32	3 704 923,45	674 839,08	501 081,82	5 214 569,40	4 206 005,27
<b>TOTAUX</b>	4 632 186,69	3 704 923,45	674 839,08	1 096 323,06	5 307 025,77	4 801 246,51
Résultats de clôture	<b>-927 263,24</b>			<b>421 483,98</b>	<b>-505 779,26</b>	
Restes à réaliser	1 205,00				<b>1 205,00</b>	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	4 633 391,69	3 704 923,45	674 839,08	1 096 323,06	5 308 230,77	4 801 246,51
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-928 468,24</b>			<b>421 483,98</b>	<b>-506 984,26</b>	

La Commission « Budgets et Stratégies Financières » réunie le 24 Février 2011 a émis un avis favorable.

**Monsieur le Maire** dit : « le chiffre qu'il faut retenir ici, c'est le chiffre du déficit global de **-506 984,26 euros**, en vous rappelant que cela est tout à fait normal car ce qui engendre ce déficit c'est le déficit en investissement et le fait d'être en plein travaux. Le plus important, c'est le budget de fonctionnement qui lui est en solde positif. »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** : « Il me semble que c'est une des rares fois que le budget annexe se retrouve en déficit, je n'ai pas personnellement le souvenir d'avoir assisté à un déficit de ce budget annexe, sinon pas du tout. Concernant le compte administratif, quelles seront les conséquences de ce déficit pour plus de 12 millions d'euros ?

**Monsieur le Maire** répond : « Avant de passer la parole à Bernard SELLIER qui va entrer dans les détails, il est vrai qu'il est assez rare que le compte administratif du budget annexe eau et assainissement soit en déficit, il n'est pas souvent prévu que nous puissions faire de gros travaux comme nous sommes en train de le réaliser aujourd'hui.

C'est ce qui se passe avec la zone de captage qui est en train d'être mise en place au niveau de Saint Jean et la liaison entre Saint Jean et la station actuelle où nous sommes en train de mettre près de 13 kilomètres de tuyauterie, il est donc tout à fait normal que ce budget en section investissement soit en déficit et c'est ce qui entraîne le déficit global. »

Il passe la parole à Monsieur Bernard SELLIER.

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Je rappelle que pour ce chantier de déplacement du captage à peu près 7 millions d'euros au total, 80 % ont auront été facturés en 2010.

Il s'agit d'un marché à trois lots, l'installation du nouveau captage et les 13 kilomètres de nouvelle double canalisation qui sont posés depuis la fin du mois d'août.

C'est un projet subventionné à 98% dans le cadre du « Plan Exceptionnel Guyane » que le Maire en tant que Ministre avait décroché pour l'ensemble de la Guyane et spécialement pour cette opération.

Le château d'eau bénéficie d'un financement classique, 80 % de subvention et 20 % d'autofinancement. Le décalage s'explique par le fait que des travaux de réservoir ont été réalisés encore au mois de novembre, l'entreprise fait sa situation mensuelle, la Mairie reçoit la facture le 25 novembre ou le 05 Décembre, peu importe, elle paie la facture et à ce moment là, les comptes sont clos au niveau de l'administration, donc il n'est pas possible de se faire verser la subvention avant le mois de Mars. En 2011, il y aura l'effet inverse, il y aura moins de dépenses que de recettes, notamment sur cette grosse opération. »

**Monsieur le Maire** dit : « on ne peut pas véritablement parler de déficit. Sur la deuxième question, il est clair que lorsque nous allons discuter sur le Débat d'Orientations Budgétaires, j'attends que nous ayons toute espèce de propositions à faire pour résorber ce déficit, c'est la question que je poserai à tout le monde car la gestion n'est pas seulement celle du Maire mais celle de l'ensemble du Conseil Municipal. »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** intervient «Ce n'est pas le sens de ma question, quelles seront les conséquences par rapport au montant du déficit annoncé ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Nous le verrons au cours du Débat d'Orientations Budgétaires puisque nous allons entrer dans ce détail, c'est ce qui justement conditionne l'avenir. »

**Monsieur Jean Elie PANELLE** poursuit : « Je précise, ce compte administratif sera bien entendu transmis au contrôle de légalité et donc par rapport au montant du déficit annoncé, quelles seront les conséquences ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « les conséquences, nous le savons déjà puisque nous savons bien que nous sommes depuis quelques temps sous la contrainte de la Chambre Régionale des Comptes, c'est ce qui se poursuivra tout simplement, nous ne pouvons pas nous contenter de se faire encadrer par la Chambre Régionale des Comptes. Il faut certainement au cours de ce débat d'orientations budgétaires que des idées apparaissent, il faut que nous soyons un peu plus audacieux pour faire autre chose, c'est ce que je compte obtenir ce soir dans la discussion que nous aurons. »

**Intervention de Monsieur David CHEMINEL** : « Le déficit est malgré tout inférieur à celui envisagé par la Chambre Régionale des Comptes ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Oui, car nous nous étions mis d'accord avec la Chambre Régionale des Comptes pour arriver à un déficit qui était de l'ordre de 13 millions d'euros et nous avons fait mieux. Faire mieux dans ces conditions, comme j'ai pour habitude de le dire, nous n'avons pas intérêt parce que si nous voulons demain proposer un budget en équilibre, on peut le faire, simplement, nous ne construisons plus de routes, nous ne faisons plus d'éclairage public, nous ne faisons plus de curage des fossés, nous ne construisons plus d'école, la situation elle est là, elle n'est pas ailleurs.

Avant de quitter la salle, je constate aussi puisqu'il faudra poser la question, que les comptes du Receveur coïncident avec nos chiffres. »

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations, **Monsieur Philippe JOAN, 2<sup>ème</sup> Adjoint** procède au vote des comptes administratifs sus-indiqués.

Le Compte Administratif 2010 du Budget Principal ainsi que le Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement ont été votés à la majorité.

A noter l'opposition de Monsieur Jean-Elie PANELLE sur le vote de ce compte administratif Eau et Assainissement. Trois abstentions : Messieurs Alain PANELLE – Serge-Aimé SAINT-AUDE et Jean-Paul RANDOLPH .

### **3°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte de gestion tenu par les services de la trésorerie est le reflet des écritures comptables effectuées par la Mairie.

Ce compte de gestion est présenté par Monsieur le Percepteur en même temps que le Compte Administratif et les écritures doivent correspondre à celles exécutées par la Mairie au cours du même exercice.

Le compte de gestion 2010 – Budget Principal, après vérification, est conforme au Compte Administratif 2010.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'APPROUVER** le compte de gestion 2010 – Budget Principal présenté par Monsieur le Percepteur.
- **d'AUTORISER** le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

La commission « Budgets et stratégies financières » a émis un avis favorable.

**Monsieur Philippe JOAN**, 2<sup>ème</sup> Adjoint met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2010 – Budget Principal présenté par Monsieur le Percepteur.
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

A noter quatre abstentions : Messieurs Alain PANELLE, Jean-Elie PANELLE, Jean-Paul RANDOLPH et Serge-Aimé SAINT-AUDE.

### **4°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion tenu par les services de la Trésorerie est le reflet des écritures comptables effectuées par la Mairie.

Ce compte de gestion est présenté par Monsieur le Percepteur en même temps que le Compte Administratif et les écritures doivent correspondre à celles exécutées par la Mairie au cours du même exercice.

Le Compte de gestion 2010 du budget Annexe Eau et Assainissement, après vérification, est conforme au Compte Administratif 2010 du Budget Annexe Eau et assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** le compte de gestion 2010 – Budget Annexe Eau et Assainissement présenté par Monsieur le Percepteur.

- **d'AUTORISER** le Maire ou sa première adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

La commission « Budgets et stratégies financières » a émis un avis favorable.

**Monsieur Philippe JOAN**, 2<sup>ème</sup> Adjoint met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2010 – Budget Annexe Eau et Assainissement – présenté par Monsieur le Percepteur.
- **AUTORISE** le Maire ou sa première Adjointe à signer tout document se rapportant à ce projet.

A noter quatre abstentions : Messieurs Alain PANELLE, Jean-Elie PANELLE, Jean-Paul RANDOLPH et Serge-Aimé SAINT-AUDE.

Les votes des comptes administratif 2010 et les comptes de gestion ayant été validés, **Monsieur le Maire** reprend sa place et dit : « je voudrais vous remercier pour votre vote, nous ne pouvons pas faire autrement de toutes les façons. Je propose maintenant que nous puissions aborder la dernière partie qui est la partie la plus essentielle pour nous ce soir, le Débat d'Orientations Budgétaires.

Avant d'aborder ce débat, je voudrais vous donner lecture du rapport d'une mission qui a été organisée par le Ministère de l'Outre-mer il y a quelques temps sur les finances de la Commune où l'Etat reconnaît un certain nombre de choses, notamment qu'il s'agit de déficit structurel qui n'a rien à voir avec la gestion mais simplement j'attendais avant de le rendre public, il me semble que c'est nécessaire d'avoir tout cela en tête avant d'aborder le Débat d'Orientations Budgétaires.

Je vais tout de suite passer la parole à **Madame Catherine PONS** qui va nous lire ce document qui sera en même temps projeté sur l'écran. »

Avant lecture du rapport **Madame Catherine PONS** explique que c'est un rapport qui a été rendu suite à une mission conjointe du Ministère chargé de l'Outre-mer et de l'Agence Française de Développement, qui a eu lieu en Avril 2010.

**Madame Catherine PONS**, Directeur Financier donne lecture de ce rapport.

**Monsieur le Maire** dit que ce n'est pas la peine de lire le tableau.

Après avoir entendu cette lecture du rapport ;

**Monsieur le Maire** dit : « Concernant ce document, je voulais une fois pour toute, comme beaucoup semblent vouloir le faire transparaître au cours de leur intervention, bien montrer que la situation de la Commune de Saint Laurent du Maroni, sa gestion, est le résultat d'un problème structurel reconnu et dit par la mission qui a été mandatée par le Ministère de l'Outre-mer, par la Direction des Collectivité Locale et je le dis pour que tout le monde puisse bien l'entendre.

Vous avez le document, c'est un rapport, vous pouvez partir avec et bien le compulser mais je pense qu'il était important que l'on puisse le savoir. Aujourd'hui l'Etat avoue et dit qu'il y a un problème structurel dans la gestion de la Commune de Saint Laurent du Maroni.

Nous avons été passés au scanner cela fait déjà quatre ou cinq ans que les audits se multiplient, il y a eu divers déplacements, des missions, donc nous ne pouvons pas parler d'opacité, puisque nous sommes à nu dans cette affaire. Je voulais que l'on fasse lecture de ce rapport ce soir car il est de nature à venir consolider et confirmer ce que j'ai toujours dit. »

**Madame Cécile ALFRED** intervient : « Il y a certaines choses qui ont été dites dans ce rapport. A l'époque, j'ai vécu beaucoup de choses. L'arrivée de ces personnes « réfugiées », j'étais au travail à l'hôpital, les voir arriver dans des conditions pas possibles, c'était un acte humain et nous ne pouvons les renvoyer nulle part. L'arrivée de personnes d'origine étrangère venant du Surinam qui nous a aussi mise dans cette situation. Mais je voudrais quand même rappeler qu'à l'époque avec le Maire, nous avons fait des actions, des marches et le Maire disait que ces personnes ne partiraient pas, nous avons de l'espace en Guyane, il faut les répartir dans toute la Guyane.

Qu'est-ce que l'Etat a fait, il a donné 4000 francs par adulte et 2000 francs par enfant, si mes souvenirs sont bons. Et maintenant nous retrouvons ces personnes partout en Guyane, elles font partie de notre vie, nous ne pouvons pas les rejeter, la plus grosse masse se trouve dans la région de l'Ouest. Et jusqu'à maintenant nous subissons cette situation sans aucune compensation et bien sûr lorsque j'entends dire certaines choses, cela me fait mal au cœur. »

**Monsieur le Maire** remercie la chère collègue Cécile ALFRED et dit : « Effectivement nous semblons oublier l'histoire de Saint Laurent qui est toute récente. Nous rappelons qu'effectivement en 1986, je ne connais aucune autre Commune de la République qui ait connu ce que nous avons connu. Recevoir 15 000 personnes d'un seul coup, population supérieure à celle même de Saint Laurent du Maroni et c'est vrai qu'à partir de ce moment là nos malheurs ont commencés.

Aujourd'hui, nous avons une population qui est plurielle, il faut faire avec mais nous n'avons jamais eu les compensations qui nous permettaient d'avoir un budget en équilibre, sans compter que les problèmes d'immigration se poursuivent puisque finalement lorsque nous construisons une école par an et qu'il y a six à sept naissances par jour, voire huit et que comme nous le savons ces enfants là proviennent de parents qui ont traversé le Maroni, si l'Etat dans sa première mission régaliennne qui consiste à contrôler les frontières assurait cette mission avec efficacité, nous ne serions pas là aujourd'hui à gérer des problèmes qui sont le fruit d'une incapacité à gérer le contrôle de l'immigration.

C'est pour cela qu'il est grand temps d'avoir une autre vision et sortir un peu de la situation dans laquelle nous sommes depuis quelques années. Nous voulons faire une gestion au fil de l'eau alors que la réalité est toute autre, nous ne pouvons pas nous comparer à d'autres communes, ce n'est pas vrai.

Nous allons arrêter la lecture de ce rapport, comme vient de le rappeler Alain PANELLE, ce n'est pas nécessaire, vous avez le document, mais je pense qu'il est important de bien montrer qu'aujourd'hui l'Etat constate la situation et dit bien que c'est un déficit structurel, mais lorsqu'il s'agit de passer à la caisse, il n'y a plus personne ».

Intervention de **Monsieur Alain PANELLE** : « Monsieur le Maire, cela me fait sourire parce que ça fait plusieurs années que l'on s'aperçoit que l'Etat fait de beaux discours pour les pays de l'Outre-mer mais ne met jamais la main à la caisse. Ce n'est pas pour moi une nouveauté, quant aux actions à mener je vois que nous semblons se rebeller, comme je dis toujours, mieux vaut tard que jamais. »

**Intervention de Monsieur Bernard SELLIER** : « Je voulais ajouter que lorsque nous avons dû écouter la lecture de trois rapports successifs de la Chambre Régionale des Comptes qui étaient longs mais bien faits, qui m'étaient le doigt sur les problèmes, j'avais dit que la partie solution était beaucoup plus faible, j'ai

découvert avec stupéfaction que la réforme de la dotation globale de fonctionnement initiée en 1993 avait vu l'adjonction du nombre d'enfants scolarisés et du nombre de logements sociaux.

J'avais appris avec stupéfaction et je n'étais pas le seul, qu'une autre réforme deux ans après avait vu simplement la révolution gelée, il s'agissait peut être de rentrer dans l'euro, nous pouvons comprendre ces nécessités. C'est ainsi depuis quinze ans et je rejoins Alain PANELLE, la haute administration à Paris, les bureaucrates en costumes gris n'ont pas été spécialement gênés et personnes d'autres non plus que les élus de Saint Laurent.

Une ville comme KOUROU qui sans doute en 1993/1994 avait plus de logements sociaux et plus d'enfants scolarisés, la croissance de KOUROU était forte à l'époque, des quartiers se construisaient, Kourou a continué à avoir et je ne dis pas qu'ils ont trop, que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, 2 800 000 euros de plus. Je ne peux vraiment pas l'admettre depuis un peu plus d'un an.

La somme de 2 800 000 euros sur quinze ans c'est tout de même 42 millions qui ont manqué à la Commune de Saint Laurent du Maroni, j'imagine sans peine ce que nous aurions pu faire d'utile et même de bien avec cette somme qui quelque part nous manque et continue à nous manquer. Je crois que nous pouvons nous pencher sur cette question et pour ma part, si nous ne voulons pas réviser la dotation globale de fonctionnement, on pourrait tout de même nous faire bénéficier comme les communes de montagnes, je l'ai appris, il y a quelques mois que les Communes de montagne qui ont des handicaps structurels, elles ont vu leur dotation globale de fonctionnement grâce à l'amendement soutenu à l'époque par Juliana RIMANE et préparé par le Maire qui était Ministre, elles ont vu leur DGF être multipliée non pas par trois comme les communes de Guyane mais par cinq ou sept. Pourquoi pas au minimum, nous accorder le bénéfice de cette reconnaissance tout de même évidente. »

**Monsieur Philippe JOAN** intervient : « A la lecture du rapport, je voulais rappeler à mes collègues une petite anecdote. Hier, j'étais avec le Sénateur Georges PATIENT où l'on parlait justement de ces fameux prêts AFD. Lors de la présentation de ce mécanisme à l'Association des Maires où je représentais le Maire de Saint Laurent. Le sénateur assis à côté de moi, je lui disais que nous, nous allons refuser ce prêt AFD car c'est un prêt qui allait juste passer un peu de pansement sur le « bobo » mais n'allait pas le guérir.

En tant qu'ancien banquier, il me disait qu'en effet, c'était vrai. Aujourd'hui, toutes les Communes qui ont eu le prêt AFD en 2009 se trouvent exactement dans la situation initiale de départ. Je crois que l'ensemble des Maires reconnaissent aujourd'hui que ce fameux prêt AFD ne prenait pas en compte le problème structurel de leur budget.

Beaucoup disent à chaque fois que la Mairie de Saint Laurent du Maroni n'a rien fait, les élus n'ont rien fait, certains sourient, certains rigolent et ricanent.

J'avais demandé à Madame Catherine PONS de mettre la liste des interventions faites par la Mairie de Saint Laurent depuis 2009 dans le fameux document de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, je constate que cela a été fait et je souhaite que les collègues prennent connaissance de l'ensemble des interventions que nous avons faites.

A la lecture du rapport qui reconnaît justement tout ce que nous avons dit au départ que le problème de la Commune de Saint Laurent du Maroni n'est pas un problème de gestion, mais seulement un problème de structure budgétaire. Monsieur Bernard SELLIER l'a rappelé, je le rappelle encore. Cayenne a aujourd'hui cinq collèges, Saint Laurent en a cinq, Cayenne a une trentaine d'écoles, Saint Laurent en est bientôt à vingt huit, Cayenne a quatre lycées, Saint Laurent en a trois.

Je crois qu'à la lecture de ce que je viens de dire, on ne peut que se poser des questions. Comme je l'avais déjà dit lors de diverses réunions, nous n'avons plus rien à cacher et je crois que nous devons publier l'ensemble des documents que nous donnons aux collègues ce soir, sur notre site internet, tant le rapport de l'audit mais aussi la liste des différentes interventions faites depuis des années, car la population mérite de connaître la situation de Saint Laurent du Maroni. Beaucoup voient que malgré notre situation, nous



continuons à fonctionner et les autres collègues Maires que j'ai rencontré ce matin se posaient la question comment faisons nous.

Nous continuons à fonctionner normalement, nous avons construit une citerne d'eau, nous avons changé le point de captage, nous avons mis plus de quinze kilomètres de tuyaux doubles, nous construisons des écoles. Il est nécessaire aujourd'hui que les gens sachent ce que nous arrivons à faire et comme disait le Président du Conseil Général, on arrive à faire des omelettes sans même casser les œufs, donc c'est déjà une bonne chose. »

**Monsieur David CHEMINEL :** « Je voulais reprendre le diagnostic que je partage concernant l'audit. Je pense malgré tout qu'il manque un point important ce que j'appelle la fuite des capitaux. C'est-à-dire que beaucoup d'argent arrivant de Saint Laurent via la POSTE ou via le salaire des fonctionnaires, partent à Albina c'est-à-dire dire au Surinam et n'est pas investit en Guyane. Le développement économique est complètement freiné, anéanti par cette fuite des capitaux, c'est un des premiers points que l'Etat devrait régler sur Saint Laurent pour que l'argent reste et qu'il y ait de l'investissement, pour une création d'entreprise, pour que les jeunes travaillent et qu'il y ait une rentrée d'argent pour la Mairie en même temps. »

**Monsieur le Maire :** « Tu as tout à fait raison parce que finalement au delà du budget de la Commune même, il y a cet environnement qui est malsain qui, au lieu de susciter la création d'un tissu économique chez nous, génère une économie plutôt en face plutôt que chez nous. »

Il demande s'il y a d'autres interventions ?

**Monsieur le Maire** poursuit et propose que nous puissions engager le Débat d'Orientations Budgétaires. »

##### **5°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal, les orientations budgétaires 2011, conformément aux dispositions de la loi du 06 Février 1992 dite loi ATR.

Il précise que celles-ci se composent de deux parties :

- La première porte sur l'analyse rétrospective de la situation financière et budgétaire.

Elle permet une évaluation de la politique budgétaire des exercices précédents.

La deuxième partie porte sur les orientations du budget de l'année.

**Madame Catherine PONS** fait lecture du préambule du Débat d'Orientations Budgétaires

**Monsieur le Maire** intervient et précise qu'il s'agit là du préambule et précise qu'il y a, à la suite la liste des différentes actions menées.

**Madame Catherine PONS** explique qu'à partir de la page 19, une présentation plus lisible des actions de la Mairie a été faite par mission.

« Nous avons repéré trois missions principales de la collectivité, les services fonctionnels (service informatique, la Direction Générale des Services, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Affaires Financières, le Secrétariat du Maire, le Standard et les Vaguemestres) ; le service public (Etat civil, Police Municipale, service des Affaires Scolaires, Maison de Justice) et tous les autres services sont des services opérationnels.

Nous avons fait une répartition pour qu'il y ait une vision globale des moyens tant humains que des moyens en fonctionnement de ces trois secteurs opérationnels, fonctionnels et publics.

Nous voyons dans le budget total du personnel dans lequel on a aggloméré les dépenses de fonctionnement, la plus grosse part effectivement va au service opérationnel qui représente 57 % du budget de la collectivité, suivi du service public qui représente 32 % et des services fonctionnels qui représentent 10 % ? ça c'est pour la globalité. Quand on regarde les graphiques suivants, on a fait exprès de mettre d'un côté le personnel et de l'autre côté les moyens sans le personnel pour qu'on puisse voir si les moyens humains sont adaptés aux missions et si les moyens en fonctionnement sont adaptés aux moyens en personnel.

Donc, c'est toujours dans la même tendance avec quelques modulations bien entendu, mais on voit qu'au niveau du personnel, les services opérationnels représentent la moitié des frais de personnel et ils disposent des trois quarts du budget de fonctionnement. Tout ça restant bien entendu, insuffisant mais en tous cas cela représente 71 % du budget de fonctionnement sont utilisés par la moitié du personnel.

Les services publics qui représentent 35 % du personnel étant donné que dedans, il y a tout le personnel des écoles et tout le personnel des affaires scolaires, tout le personnel de la Police Municipale et de l'Etat Civil sont dans le service public, ils ont des moyens effectivement mais qui ne sont pas en comparaison en moyens humains. Ensuite, les services fonctionnels qui au niveau du personnel représentent 11 % des moyens de fonctionnement mis à leur disposition.

**Sur les choix politiques pour le budget 2011**, plusieurs scénarii ont été évoqués par les différentes commissions. En fait, trois scénarii identifiés et puis plusieurs scénarii faisant appel effectivement à l'imagination de tous. Le premier scénario : Accentuer notre effort d'économie, c'est-à-dire aller encore plus loin que ce qui a été fait actuellement, sachant tous les risques que l'on prend, le deuxième : Maintenir le même niveau d'effort sur la même lignée 2009/2010 et le troisième : Moduler l'effort et cibler des choix stratégiques. Le quatrième étant à venir.

Accentuer notre effort d'économie, c'est intensifier la contrainte sur les dépenses de fonctionnement notamment sur les charges de personnel. Nous avons donc décliné, les avantages et les inconvénients. Concernant les avantages, cela permet de donner à nos partenaires extérieurs des gages de fortes adéquations aux prescriptions que ce soit la Chambre Régionale des Comptes ou les audits, cela limite l'aggravation du déficit et ça permet de dégager des marges de manœuvre à très long terme puisqu'actuellement comme aucune banque ne nous prête, il y a de façon tout à fait mécanique une extinction de la dette.

**Concernant les inconvénients** : « Cela ne nous permet pas d'atteindre l'équilibre de toutes façons même si on limite son aggravation, il y a une dégradation des capacités opérationnelles des services et une limitation des services à la population. Donc plus on va restreindre effectivement, plus on va limiter au niveau du personnel, moins le service rendu à la population ne sera efficient. On a obligatoirement une réduction des investissements puisqu'on va restreindre notre part d'investissement c'est-à-dire les 20 % que l'on n'arrive pas à se faire financer qui sont pris sur le budget.

On se trouve donc dans l'impossibilité de préparer l'avenir si l'on réduit nos investissements, on diminue l'efficacité des services qui peut provoquer un accroissement des tensions sociales et une baisse encore plus accrue de l'attractivité du territoire, une augmentation des risques de contentieux parce que moins l'on va réparer des routes et plus on aura des problèmes de contentieux, des risques à terme de perte de motivation des équipes municipales et des risques sanitaires, si effectivement on ne peut pas apporter l'eau potable, on ne peut pas apporter l'assainissement etc... Voilà le scénario N° 1 ».

**Au niveau du scénario N°2** : Maintenir le même niveau d'effort que par exemple le budget 2010, c'est limiter fortement les dépenses de fonctionnement et figer les charges de personnel.

Dans les avantages, nous allons limiter l'augmentation du déficit, on maintient malgré tout un minimum de moyens d'intervention, on permet de maintenir une politique d'augmentation des recettes, puisqu'actuellement, on travaille beaucoup sur l'augmentation de nos recettes. On permet de dégager des marges de manœuvre à long terme, ça c'est le même avantage que dans le scénario précédent, mécaniquement c'est la dette qui s'éteint, on limite la dégradation des capacités opérationnelles des services c'est-à-dire qu'on maintient l'équilibre tel qu'il est actuellement mais on maintient un équilibre précaire.

**Les inconvénients :** On l'a bien vu au niveau du compte administratif, on n'atteint pas l'équilibre, on entretient à minima des équipements existants, on ne prévoit pas plus l'avenir, on fige la structure de la collectivité, c'est-à-dire qu'on ne peut pas se projeter dans une évolution des services de la collectivité. Il y a comme dans le scénario N° 1, un risque d'accroissement des tensions sociales et une baisse d'attractivité du territoire, une augmentation des risques de contentieux, un risque à terme de perte de motivation des équipes municipales. Cela pénalise fortement le fonctionnement de la collectivité, puisqu'on ne peut pas progresser, ni aller de l'avant pour préparer l'avenir mais en même temps on ne donne pas une image de rigueur, contrairement au premier scénario, il y a de toutes façons des risques sanitaires.

Dans le troisième scénario, on module l'effort et on cible des choix stratégiques. On tente de s'organiser pour préparer l'avenir. Bien entendu, dans ce scénario là, on trouve plus d'avantages que d'inconvénients pour la collectivité de Saint-Laurent-du-Maroni. Au niveau des avantages : Cela permet une politique de recrutement de personnels qualifiés et spécialisés, de saisir des opportunités et de concrétiser les projets. Actuellement par manque de personnel qualifié, par manque de personnel d'encadrement et de personnel d'encadrement intermédiaire, on n'est pas toujours très efficace dans la conduite de nos projets. Cela permet de garantir la politique d'augmentation des recettes, on poursuit l'effort qui est fait par la collectivité pour la recherche de recettes supplémentaires.

Cet avantage permet de faire évoluer la structure municipale, on a une population et une ville qui évolue, cela permet d'augmenter les capacités opérationnelles des services, facilite le maintien de la cohésion sociale, permet un retour à l'équilibre à moyen/long terme, c'est-à-dire que là, on risque de s'endetter mais on retrouvera un équilibre tout simplement parce que si on va de l'avant, si on fait des logements, si on stabilise les gens, si on est offensif, on aura certainement plus de facilités, plus de facultés et on aura plus de poids pour avoir un retour à l'équilibre certes à court terme, à moyen terme voire à long terme.

Cela nous permet effectivement de préparer l'avenir et de conserver des missions en regard de l'intercommunalité qui est en construction. Au niveau des inconvénients, ils sont manifestes, on accroît le déficit, si on n'a pas de ressources supplémentaires évidentes et on renvoie l'image d'une collectivité dépensière, c'est-à-dire qu'on ne se retrouve pas effectivement dans une image de rigueur et d'économie.

La mise en œuvre de ce type de scénario, imposera de gérer la résistance au changement, d'inscrire les choix opérationnels dans la durée, de négocier des partenariats stables et fiables et de modifier la perception des acteurs institutionnels envers la collectivité, c'est-à-dire que c'est un peu à travers du rapport du Ministère de l'Outre-Mer et l'AFD, qu'on arrête de dire que la collectivité a des problèmes de gestion, qu'on puisse se rendre compte que ce sont des problèmes structurels et qu'on a un déficit de ressources structurelles qui est acté dans le rapport.

Le quatrième scénario, voire un cinquième, voire un sixième, voire un mélange de tout, là, l'imagination est au pouvoir. A la fin du document, je vous y ai joints tous les audits soit commandités par la Mairie, nous en avons deux, soit par la Préfecture puisqu'elle a saisi les budgets et ce sont les audits qui ont été menés par la CRC, soit aussi commandité, diligenté par le Secrétariat à l'Outre-Mer sur les fonds du Secrétariat à l'Outre-Mer par l'AFD sur différents cabinets donc totalement indépendants de la collectivité ce qui nous a effectivement intéressé et qui ont porté sur les assurances, les charges sociales, les comptes, les finances et sur l'organisation de la structure.

Sur les démarches, je vous ai récapitulé sur ce tableau, toutes les démarches dont les toutes premières qui ont démarrées le 21 Novembre 2007 même s'il y en a eu avant mais elles ne sont pas significatives, pas aussi importantes et récurrentes que celles là. Concernant les courriers, le 02 Juillet 2008, Monsieur le Maire avait écrit à Monsieur Yves JEGO, Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, l'informant des difficultés financières de la collectivité bien qu'avant qu'on vote le budget en déséquilibre. En Juillet, quinze jours après, Monsieur Yves JEGO nous encourageait à poursuivre nos démarches d'explications et demandait aux partenaires institutionnels un calendrier des propositions précises et rapides. Le 14 octobre 2008, toujours dans cette même mouvance, Monsieur le Maire a écrit au Directeur de la DGCL afin que les bases de notre calcul DGF soient réétudiées et corrigées.

Le 16 Octobre 2008, un courrier du Maire au Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale expliquant nos difficultés financières et l'impossibilité de payer nos charges sociales. Nous avons eu plusieurs Inspecteurs Généraux notamment un Inspecteur Général des Finances qui est venu faire une étude sur les dépenses liée au secteur scolaire. Le 11 Février 2009, le Maire a écrit au Président de la République pour l'informer de nos difficultés financières.

Le 31 Mars 2009, réponse de la DGCL nous indiquant que les bases de calcul de notre DGF arrêtées en 1992 étaient exactes, donc ils ont vérifié le fond. Bien que ces bases aient largement évoluées pour notre commune, aucune correction ne peut être apportée, c'était la teneur du courrier. Le 22 Juin 2009 : réponse du Président de la République indiquant qu'il demande à ses services d'étudier avec soins notre dossier. En Janvier, nous avons fait toute une série de courriers à la suite de la visite en Guyane de Madame Marie-Luce PENCHARD, Ministre de l'Outre-Mer ; un courrier sur la situation financière, à Messieurs BIANCARELLI, MARLEIX et VEAU qui sont tous des conseillers de l'Elysée ou de Bercy. On a fait le 05 Mars 2010, une demande de rendez vous, le 25 Mars 2010 on devait avoir rendez vous à l'Elysée avec Monsieur BIANCARELLI et Monsieur LOMBRIERE

Le 09 Avril 2010, un courrier du Délégué à l'Outre-Mer, réponse au courrier adressé au Président de la République et le 17 Février 2011 à nouveau un courrier de Monsieur le Maire adressé au Président de la République.

Dans l'intermédiaire, ce sont toutes les démarches, les audits, les demandes d'explications, les demandes de renseignements, que nous avons fournis à nos différents partenaires.

**Monsieur le Maire** remercie Madame PONS pour ces explications.

Puis il dit : « La parole circule ».

**Monsieur Alain PANELLE** : « Malgré tous ces courriers qui ont été adressés aux différents Ministères, « la fée porte monnaie » ne nous a toujours pas ouvert les bras ?

**Monsieur le Maire** dit : « Non seulement des courriers mais aussi des missions d'audit, des déplacements, des délégations, nous sommes allés en Métropole, ils sont venus ici au moins trois ou quatre fois. Cela fait au moins depuis 2007 que ça dure ».

**Monsieur Bernard SELLIER** : « Je voudrai compléter mon propos de tout à l'heure, je n'ai pas non plus de baguette magique. J'ai regardé plus attentivement que les autres années, les recettes de fonctionnement. Il est vrai que l'octroi de mer, une sorte de TVA locale, Dieu merci, il existe et quand j'étais à la Réunion, je le défendais déjà car il était question de le supprimer et c'est 40 % de nos recettes et là je pense que la répartition est tout à fait juste d'une commune à l'autre.

C'est quand même fonction de l'activité économique donc ça peut un peu fluctuer. Les impôts locaux, dans le mandat 1989/1995 où j'avais déjà l'honneur de siéger, les impôts locaux c'était une proportion comprise entre 11 et 12 % donc notre population était multipliée par trois mais la situation ne s'est pas améliorée malgré les taux d'imposition relativement élevés, puisque nous avons en proportion plus d'enfants qu'il y a vingt ans, ce n'est qu'un constat. La fameuse DGF représente à peu près 23 % des recettes, je crois que c'est vraiment le seul paramètre sur lequel une évolution serait possible et la taxe sur le carburant qui est également une recette un peu fluctuante mais importante, c'est 7 % du budget donc cela fait Un million et demi d'euros ou presque deux Millions d'euros et après ça, c'est ce qu'on appelle des recettes de poche.

Donc encore une fois, sauf à bénéficier et ça s'est fait depuis des dizaines d'années, je connais des exemples en Métropole dans toute la France quand il y avait une situation particulière, la subvention exceptionnelle existe, je l'ai rencontrée pourrai-je dire, je ne comprends pas comme d'autres communes de Guyane, il y a quelques années, qu'on ne puisse pas en bénéficier, c'est sans doute ce qu'il y a de plus simple, de cette subvention exceptionnelle de quelques millions d'euros qui permettrait au moins d'apurer le passif. Après

ça, sur le fonctionnement, c'est tendu, ça risque de se dégrader dans les prochaines années donc je ne suis pas très optimiste malgré tout ».

**Monsieur le Maire :** « Le problème reste entier car même si on devait obtenir une subvention exceptionnelle par exemple pour pouvoir éponger le déficit que nous avons soit douze millions d'euros qui d'ailleurs est un déficit essentiellement basé sur les dettes que nous avons vis-à-vis des organismes publics tels que l'URSAFF etc... Combien même, qu'on aurait pu bénéficier d'une subvention pour pouvoir effacer cette dette, le déficit se recreuserait tout de suite si on n'a pas véritablement une dotation d'équilibre.

Il nous faut à peu près trois ou quatre millions de plus de façon pérenne même si on éponge aujourd'hui notre déficit, on en fabriquerait tout de suite après. La vraie solution se trouve dans une dotation pérenne et ça rejoint ce que disait Philippe JOAN, il y a quelques instants lorsqu'il parlait des Maires qui effectivement, il y a peut être un an ou deux ans et demi, ont bénéficié du prêt de l'AFD et se retrouvent dans une situation aussi compliquée et beaucoup plus grave encore car il y a le prêt de l'AFD qu'il faut rembourser ».

**Monsieur Alain PANELLE** dit : « C'est vrai, mettre un emplâtre sur la plaie, ne résoudra pas le problème. C'est vrai qu'aujourd'hui, on demande aux collectivités de faire un effort sur leur assiette fiscale, beaucoup de recouvrement sur tout ce qui concerne les taxes foncières et les taxes d'habitation, mais ce ne sont que des emplâtres mais cela n'arrivera jamais à amener la collectivité sur une ligne ou elle sera en équilibre ».

**Monsieur Bernard SELLIER :** « Je voyais cela comme une première étape. Or, réforme de la DGF ou peut être création d'un cinquième critère qui lui évoluerait et qui concernerait d'autres communes de Guyane ainsi que toutes les communes de Mayotte et je pense quelques communes de Guadeloupe, il n'y a évidemment pas de salut ».

**Monsieur le Maire :** « Il y a plusieurs leviers qu'il faut actionner. Certes, il faut arriver à éponger ce déficit, il faut trouver une dotation pérenne de deux ou trois millions d'euros mais surtout arrêter l'hémorragie. L'hémorragie, c'est quoi ? C'est malgré tous les efforts que l'on fait, c'est une immigration qui se poursuit et qui ne s'arrête pas. Parce que si là, on n'apporte pas un remède, dans quelques années, on se retrouvera dans la même situation.

Il indique que vous avez plusieurs propositions de scénarii et la dernière fois, la Commission Financière s'est réunie et a osé lancer quelques idées parce que finalement, nous devons tout faire pour attirer l'attention. Il y a des choses qui n'apparaissent pas normales, quand on dit fermer le Service de l'Etat Civil, c'est mettre le couteau là où justement ça fait mal car c'est au Service de l'Etat Civil que tous les jours, on vient enregistrer des naissances supplémentaires.

Suppression des participations communales à des missions de l'Etat. Non seulement, nous n'avons pas de moyens, mais il faut savoir aujourd'hui que la Maison de Justice de Saint-Laurent-du-Maroni fonctionne grâce à un fonctionnaire que nous payons. Je me demande si je ne vais pas le rapatrier ici ? Si on rapatrie ce jeune ici, c'est un service qui va complètement disparaître à la Maison de Justice ».

Sur interrogation de Monsieur Alain PANELLE, **Monsieur le Maire** dit : « Le problème de l'Etat c'est que l'Etat a peur de créer une contamination en disant que si on accepte d'aider la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni et comme toutes les communes de Guyane se trouvent dans la même situation, on sera obligé d'apporter notre aide aux autres communes et du coup ça va augmenter le gouffre financier dans lequel se trouve déjà le budget national ».

**Monsieur Alain PANELLE :** « Mais l'Etat par le biais du document qui nous a été remis en séance, semble quand même dire que Saint-Laurent-du-Maroni vit une situation particulière, exceptionnelle, je dirai. Donc, pourquoi ne pas peser sur ce levier là justement parce que je vois que bon nombre de courriers ont été adressés aux différents Ministres et nous en sommes au même point ».

**Monsieur le Maire** répond : « Tout à fait. Le véritable problème, c'est que nous, cela apparaît très clairement qu'il s'agit d'un problème structurel mais si l'on regarde de façon beaucoup plus minutieuse le budget des autres collectivités de Guyane, peut être à moindre mesure mais c'est la même chose aussi ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** intervient : « Monsieur le Maire, je me réjouis de vous entendre dire aujourd'hui que toutes les collectivités sont impactées par cette situation et je constate qu'il y a un aveu d'impuissance de votre part puisqu'après tant de démarches, il y a quand même une liste de trois pages d'intervention que vous avez faite auprès des Services de l'Etat et vous vous êtes même adressé au Président de la République et vous regrettez amèrement qu'à ce jour vous n'avez pas encore été entendu.

Vous rejoignez en tous les cas, le groupe d'élus qui constamment, régulièrement met en cause un Etat qui ne tient pas ses engagements, qui ne prend pas en considération la situation réelle de la Guyane et je m'en réjouis. Je vous demande d'être aussi optimiste que vous l'étiez, il y a deux ans, vous annonciez que cette démarche était pour provoquer une réaction de la part de l'Etat et que l'issue serait favorable. Alors, ne baissez pas les bras, vous savez que vous pourrez toujours compter sur votre Conseil Municipal.

Il y a d'autres pistes mais néanmoins, il y en a qui ont évoqué la situation économique de Saint-Laurent, c'est un constat également amère, Saint-Laurent est en train de se paupériser alors que Saint-Laurent a des atouts considérables et l'augmentation de la population est un atout. Il faut donc inverser la tendance, il faut faire d'autres choix politiques, parce que la politique que vous avez fait jusqu'à présent a certainement conduit aussi à certains échecs et à l'aggravation de la situation. Il y a certainement d'autres politiques à mettre en œuvre pour pouvoir redynamiser politiquement Saint-Laurent-du-Maroni. Je dois rappeler ici et ce n'est un secret pour personne, nous sommes tous des Saint-Laurentais, à l'époque où Saint-Laurent avait que 10 000 ou 15 000 habitants, il y avait quand même de nombreuses scieries, il y avait une pêcherie, il y avait un port qui fonctionnait, il y avait des commerces etc... etc...

Aujourd'hui, des restaurants ferment, pour avoir du bois, c'est Kourou qui nous alimente en bois, il y a un dépôt de bois, il n'y a plus de scierie, il n'y a plus rien, on ne produit plus rien. La société de Saint-Laurent est devenue une société de consommation où fleurissent aujourd'hui de nombreuses enseignes tant mieux pour elle, en tous les cas Saint-Laurent s'appauvrit alors que sa population augmente et là c'est le signe, je dirai d'un déclin. Alors, il y a certainement une autre politique à mener pour pouvoir changer les choses pour ne pas toujours attendre et vous êtes le premier à le dire de l'Etat qu'elle fasse, c'est ce que le collègue CHEMINEL disait pourquoi l'Etat ne développe pas ? Mais ce n'est pas l'Etat, la collectivité communale doit impulser le développement économique de son territoire ».

**Monsieur le Maire** dit : « Cher Collègue, vous faites un constat que nous connaissons déjà. Soyons ce soir très lucide, très concret, pragmatique, pas de démagogie. Vous venez de parler de choix politique, j'ai dit tout à l'heure dans mon propos au début que ce soir, nous étions là pour avoir les meilleures idées possibles. C'est le moment où jamais de me faire des propositions, mais ne vous contentez pas de faire l'apologie d'une situation que nous connaissons tous ».

**Monsieur Philippe JOAN** : « Le collègue a parlé de choix politique effectivement et que Saint-Laurent-du-Maroni devait mettre justement en exergue sa démographie galopante, il est vrai que c'est quelque chose de possible en économie mais du moment qu'il y a un contrôle de cette immigration. Aujourd'hui, ce contrôle là, n'existe pas puisque comme le dit le rapport, nous sommes à six ou sept naissances par jour et il est vrai qu'il y a quelques années, Monsieur le Maire, il y avait des scieries, des entreprises etc.... Mais en face de nous, on avait un pays qui allait bien, le Surinam. Nous subissons malgré nous, le déclin qu'il y a eu pendant la guerre du Surinam. Aujourd'hui, le Surinam a d'autres atouts que nous, nous ne pouvons avoir. Nous avons un pays qui est en déclin qui est la France aujourd'hui et on a beau tourné en rond, Monsieur le Maire, je ne trouve pas les solutions.

Il faudrait aussi que certaines collectivités puissent exercer leurs compétences à plein tube, le Conseil Régional au niveau du développement économique puisque c'est aussi de la compétence de la Région, il est vrai que depuis des années, comme je l'ai dit au Conseil Régional, il y a trois semaines environ, nous avons toujours été délaissé à ce niveau là, politiquement parlant par les deux collectivités à l'époque. Si

aujourd'hui, ça se passe un peu mieux au Conseil Général, ça n'a jamais été le cas avec la Région et malgré tout aujourd'hui, la Région a changé de tête et ça, je le dis ouvertement, je n'ai pas de honte et je n'ai rien à cacher et on a l'impression que ça continue encore et on se pose des questions.

Le développement économique c'est de la compétence de la Région, le contrôle de l'immigration, c'est le rôle de l'Etat et comme vous l'avez dit Monsieur le Maire et parce que vous avez oublié aussi, si aujourd'hui, on élargi notre base fiscale tant à Saint-Laurent qu'à Mana et à la CCOG, c'est parce que nous aussi, nous avons mis du personnel à la disposition de l'Etat. Je rappelle encore Monsieur le Maire, lors de notre entretien avec le Ministre Madame PENCHARD, lorsqu'on parlait de l'élargissement de la base fiscale, on lui avait demandé aussi la venue d'un géomètre que nous n'avons pas sur Saint-Laurent depuis quelques années, et là encore, c'était une promesse. Je crois que là, nous, on n'a pas ce cachet, Monsieur le Maire, c'est vrai que ce n'est pas parce que l'Etat est de droite que nous devons ne pas dire les choses comme vous l'avez faites déjà.

La situation de Saint-Laurent est certainement la même à Roura, c'est également la même à Matoury et demain peut être que Matoury va se poser des questions, est ce qu'ils vont trouver le courage aussi de faire ce que nous avons fait aujourd'hui et ce n'est pas la seule commune puisque Kourou se trouve dans le cas. Donc, les propositions Monsieur le Maire, je crois que nous nous sommes arrêtés sur des propositions en Commission Financière et je pense que pour l'instant, nous devons faire un coup d'éclat.

Je suis pour la fermeture de l'Etat Civil pendant quelques jours, puisqu'à ce moment là, au bout de trois jours, les jugements déclaratifs devront être faits par le tribunal donc par l'Etat, on verra bien comment l'Etat va se débrouiller. Je suis pour aussi, l'inscription des enfants à l'âge de six ans puisque là aussi, vous avez voulu être un Maire qui souhaite favoriser toutes les familles mais là aujourd'hui, on ne peut pas et je crois qu'on a oublié de noter là dedans, je suis pour aussi la fermeture du collège et au lycée de l'ensemble des équipements de Saint-Laurent justement pour nous permettre d'avoir un équipement qui puisse durer encore plus longtemps.

La fermeture de la piscine et l'ouvrir simplement pour nos écoles comme ça, cela diminuerait un peu les frais d'entretien et peut être que ça aura aussi une incidence sur notre budget. Je pense qu'il faut continuer car aujourd'hui, je crois qu'on n'a plus rien à perdre comme j'avais dit au Sous-Préfet lors d'une élection, maintenant on ne peut pas aller plus loin que ça. Et comme je l'ai dit il y a quelques instants, aujourd'hui, on ne peut même plus compter sur les collectivités locales parce que, eux aussi sont dans la même situation que nous tel que le Conseil Général qui lui aussi malheureusement subit des transferts de compétences telles que le RMI etc.... et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons été oubliés pendant des années et ça continue. Je ne sais pas s'il y a d'autres solutions mais sincèrement, je n'en vois pas Monsieur le Maire ».

**Monsieur le Maire :** « On va noter tout ce qui se dit ce soir, des idées comme la fermeture du service de l'Etat Civil, la réservation à notre seul bénéfice de ce qui nous appartient d'ailleurs, des installations sportives par exemple, je pense que ce sont des choses que nous pourrions mettre en pratique assez rapidement. A l'issue de ce débat là, je pense que l'on va réunir la Commission des Adjointes et voir qu'est ce que nous allons pouvoir décliner ».

**Monsieur Bernard SELIER :** « Je suis partisan pour l'application intégrale des huit propositions puisque la lettre au Président de la République est déjà faite et j'espère qu'il y aura une réponse précise et rapide bien sûr, contrairement à ce qui s'est passé en 2009. Je voudrai aussi revenir sur le fait qu'il y a eu la guerre civile au Surinam, on connaît bien les tenants, la France a accueilli des personnes, c'est tout à fait normal, Albina brûlait et pendant cinq ans en moyenne, les services de l'Etat, mais l'Etat n'est pas toujours le même, il est actionné par des hommes politiques qui ont des idées ou qui ont d'autres idées.

Je ne porte pas de jugement de valeur à priori, mais je sais tout de même que de 1988 à 1993, il y avait une certaine majorité législative légitime qui s'est complètement désintéressée du problème. Je me rappelle très bien qu'un jour de Juillet 1990, nous avons accueilli un Premier Ministre qui est maintenant retiré des affaires et que tout le monde estime et respecte en tous cas, Monsieur ROCARD. Il avait dit ici qu'il avait bien compris le problème, mais qu'il ne manquerait pas de faire prendre des décisions à Paris.

Mais le lendemain, il claironnait à Cayenne et je dis bien qu'il claironnait car moi j'ai été vexé que la France était la patrie des droits de l'homme, cela ne veut strictement rien dire. On n'est pas plus la patrie des droits de l'homme qu'un pays qui est exemplaire dans tous les domaines, tout ça c'est du vent et bien entendu, lui et ses conseillers, moi j'avais été effaré de voir qu'il y avait quarante conseillers autour de lui, on m'avait dit que ça n'est que la moitié d'un cabinet de Premier Ministre.

Ce que je ne savais pas tout en étant malgré tout un vieux militant politique. Alors, l'occasion était manquée à cette époque là de traiter le problème et c'était possible, je pense qu'un autre gouvernement aurait traité le problème, je sais qu'à ce moment là, il y avait une certaine surveillance de la frontière (plan Alizé, plan Alizé bis, plan Alizé ter) et tout cela a disparu, je crois au milieu des années 1990, je n'étais pas là. J'estime utile tout de même de faire ces rappels mais ceci dit pour faire bouger les gens en costume gris de Paris, ils sont en costume gris quelque soit les gouvernements, je crois qu'il faut frapper non pas un mais plusieurs coup d'éclats ».

**Monsieur Jean-Paul RANDOLPH** : « Si je comprends bien ce soir, Monsieur le Maire, la situation de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni, c'est l'Etat ? Pourquoi ne pas donner à l'Etat à gérer la Commune afin qu'il répare leurs erreurs ? ».

**Monsieur le Maire** : « C'est tout comme car le Préfet avait la possibilité de le faire. Rappelez-vous, que nous sommes sous la contrainte de la Chambre Régionale des Comptes et que le Préfet donne des directives et j'avais dit que j'étais prêt et que si Monsieur le Préfet ou Monsieur le Sous-Préfet veulent venir à la place du Maire pour pouvoir gérer la Commune, au contraire, nous sommes ouverts. On verra bien quand on tient le manche de la poêle comment ça chauffe. On peut aussi le dire très clairement parmi les propositions ».

**Madame Agnès BARDURY** : « Je pense que ce soir, il faut prendre des décisions, nous avons eu trois commissions, là nous sommes en train de débattre. Aux huit points que nous avons retenus, il faut peut être que l'on ait d'autres solutions à rajouter. Alors, il faut agir, c'est-à-dire qu'il faut faire quelque chose, je ne pense pas que ça soit politique, il y a des décisions à prendre pour que les choses avancent. Nous avons proposé au cours des différentes réunions de la Commission Budgétaire, la suppression des participations communales par exemple, pour que cela puisse se faire très rapidement, on n'a pas besoin d'attendre longtemps, fermeture du Service de l'Etat-Civil, on avait dit pendant trois jours, cela posera des problèmes mais peut être, on va voir aussi, jusqu'où ça peut aller, la sécurité dans les écoles, c'est peut être un peu plus difficile.

Mais tous les points qui sont là, il faudrait qu'on arrive à les appliquer et peut être que ce soir, il y a d'autres personnes car il y a des élus qui ne sont pas à la Commission Financière et qui peuvent proposer autre chose. Par exemple, on a dit tout à l'heure, demander à l'Etat d'exonérer la Commune pour les charges sociales, il faut rajouter ça et il faut qu'on avance.

Moi, je pense que quand on a voté le budget en déséquilibre en 2009, beaucoup de gens n'ont pas compris l'action que vous nous aviez demandée de mener, cela a été interprété de toutes sortes de manières en disant que c'est la commune qui a tort etc....

Cette prise de position a permis de réaliser les différents audits, les interventions qui ont eu lieu, les actions qui ont eu lieu, en grande quantité, je trouve. Nous avons tous été interrogés sur le fonctionnement des différents services etc... Cela a déclenché quelque chose, on s'attendait à ce que la Commune soit mise sous tutelle mais les responsables ont refusé de prendre la tutelle puisqu'il n'y avait pas de solutions. Peu importe, aujourd'hui, il faut qu'on avance ».

**Monsieur Alain PANELLE** : « Je vois sur les points : Lancer une souscription nationale au profit de la Commune dans le cadre de l'Année des Outre-Mer. Moi, je refuse d'aller demander l'aumône aux autres ».

**Madame Agnès BARDURY** explique : « Ce n'est pas demander l'aumône aux autres, c'est pour faire comprendre, ça fait des années, cela fait trois ans que je suis là, on entend tout le monde dire que Saint-



Laurent-du-Maroni, c'est une Commune unique. Oui, c'est une situation, je prends un exemple : Nous avons préparé la rentrée scolaire en Novembre 2010 pour la rentrée 2010/2011, les calculs sont faits avec le Rectorat, on met en place une carte scolaire etc...

Mais figurez vous que l'on vient de terminer les inscriptions et qu'on se rend compte qu'au lieu de 840 enfants qu'on avait prévu pour l'inscription des petites sections, c'est-à-dire des enfants de trois ans au lieu d'avoir 840 enfants, on a 795 mais nous avons 250 enfants qui arrivent, on ne sait pas d'où qui ont 4 ans et 5 ans. J'ai pris mon temps, j'ai vérifié deux listes d'attente que nous avons l'an dernier, j'ai trouvé 15 élèves en liste d'attente c'est-à-dire des enfants qui avaient trois ans l'an dernier, j'ai trouvé 15 enfants dans ces 250 élèves. D'où sortent-ils ? où étaient-ils ? Comment sont-ils arrivés à Saint-Laurent ? ».

**Monsieur Alain PANELLE** dit : « C'est une situation qui est vécue chaque année, c'est une situation qui est récurrente même par rapport au nombre, elle est beaucoup plus importante, plus significative ».

**Madame Agnès BARDURY** : « Non, ce n'est pas pareil, ce sont des enfants de 4 ans et de 5 ans que les parents viennent inscrire. Cela veut dire, ou bien les gens se cachent, à trois ans, ils ne viennent pas ou bien ils arrivent en cours d'année et viennent s'inscrire. D'où sortent-ils ? D'où viennent-ils ? Donc, ce sont des situations qu'on ne trouve nulle part ».

**Monsieur Alain PANELLE** : « Je suis tout à fait d'accord. Par rapport à ce que vous êtes en train de dire et comme nous sommes en train de chercher des solutions, ces enfants qui arrivent de nulle part, vous avez déjà comptabilisé un certain nombre de places que vous aurez sur l'année, cette liste d'enfants qui ne viennent de nulle part, vous la déposer chez le Sous-Préfet, il va s'en occuper ».

**Madame Agnès BARDURY** répond : « C'est peut être une solution ».

**Monsieur Alain PANELLE** dit : Ma question concernant la souscription nationale au profit de la Commune dans le cadre de l'Année des Outre-Mer, j'aurai aimé avoir plus d'éléments d'information à ce sujet ».

**Monsieur le Maire** explique : « La souscription, ce n'est pas tellement pour avoir de l'argent. La souscription c'est pour pouvoir profiter d'une année de l'Outre-Mer, où l'on parlera de l'Outre-Mer, de profiter de cette fenêtre de tir où on aura l'occasion peut être de passer par un média important, expliquer pourquoi nous le faisons, et le but étant d'attirer l'attention bien entendu. Le Président de la République, il faut que son amour propre soit touché. Quand il verra, il dira certainement, qu'ils sont obligés de passer par une souscription alors que c'est mon rôle finalement de pouvoir leur apporter des réponses, c'est ça l'objectif, ce n'est pas tellement pour l'argent ».

**Monsieur Alain PANELLE** dit : « Supprimer la sécurité devant les écoles, cela fera bondir les parents ».

**Monsieur Germain BALMOKOUN** : « Nous l'avons entendu tout à l'heure, je crois que poser les pansements sur les plaies ce n'est pas la solution. J'ai réfléchi à un point particulier, c'est le refus de voter le budget primitif 2011. Maintenant, je voudrais savoir quelles seront les conséquences ? Mais je me demande si ce n'est pas le point le plus fort pour attirer l'attention sur Saint-Laurent et mettre l'Etat devant ses responsabilités ? ».

**Madame Catherine PONS** explique : « Si le Conseil Municipal refuse de voter le budget, c'est le Préfet qui règle le budget à la place du Conseil Municipal. Je précise que les collectivités territoriales, pas forcément les communes, ont obligation de voter les budgets en équilibre. Cependant, il y a quand même une réglementation pour échapper à la règle de l'équilibre et donc il y a une réglementation très précise en cas de déséquilibre des comptes des collectivités.

Je vous le dis de mémoire, parce que je ne connais pas le pourcentage précis, mais je crois que nous, notre collectivité de par sa taille, on n'a pas le droit de dépasser 3 % de nos recettes. On est depuis deux ans de toutes façons y compris au niveau des déficits arrêtés par la Chambre Régionale des Comptes, à un

pourcentage bien supérieur que celui autorisé entre guillemets bien que le déficits ne soient pas autorisés, en tous cas acceptés, on est bien au-delà.

Dans ces cas là, d'office la collectivité, elle rentre dans une procédure précise avec subvention d'équilibre, mise sous tutelle avec gestion de la collectivité par la Préfecture. Là, le Préfet ne l'a pas fait, c'est vrai que cela peut le forcer à exécuter un budget qui n'aura pas été voté. Après, quel va être le budget, est ce que ce sera à l'identique ? ça, ce sont ses services qui verront, mais c'est le Préfet qui le réglera ».

**Madame Agnès BARDURY** : « Il y a aussi la solution de présenter un budget en équilibre mais avec les aides qui avaient été promises au départ. A ce moment là, puisque Madame PENCHARD, lors d'une de vos rencontres avait proposé de faire les choses, mais en fait les situations sont assez ambiguës, on est obligé de voter un budget en équilibre. Qu'est ce que cela veut dire exactement et à quoi cela mène ? Donc, on le vote en équilibre avec les aides qui avaient été promises en précisant bien que telle aide doit être apportée ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** dit : « Si vous faites cela, vous le votez en réalité en déséquilibre avec les conséquences que nous connaissons et la recette doit être sincère ».

**Madame PONS** dit : « La recette doit être sincère et du coup, le budget sera déféré auprès de la Chambre Régionale des Comptes ».

**Madame Agnès BARDURY** : « C'est peut être une autre manière de faire car en 2009, cela ne nous a rien apporté, on a eu des audits, des réunions de travail etc.... et ça n'avance pas, donc il faut chercher autre chose ».

**Monsieur Franck THOMAS** : « On va chercher à amener des solutions pour en fin de compte ne pas résoudre notre problème. Moi, je dis qu'il faut qu'on fasse véritablement un coup d'éclat qui puisse permettre à l'Etat qui le sait d'ailleurs, de prendre en compte notre situation ».

**Monsieur Alain PANELLE** demande : « Combien de Mairies se trouvent dans la même situation que nous ?

**Monsieur le Maire** répond : « Quasiment toutes les Mairies. Je pense que nous sommes en tête, arrive ensuite la Commune de Roura et les autres communes ».

**Monsieur Alain PANELLE** : « Les transporteurs quand ils veulent se faire entendre, ils font quoi ? les pêcheurs ils font quoi ?

**Monsieur Philippe JOAN** dit : « C'est le syndicaliste qui parle là ? (rires). Non mais, je suis d'accord avec toi à ce niveau là ».

**Monsieur Franck THOMAS** : « Certes cela risque de gêner la population mais je crois qu'il faut faire un coup d'éclat une bonne fois pour toute, en menant des actions afin de nous faire comprendre. Donc ce que tu proposes, collègue, j'y ai pensé également ».

**Madame Agnès BARDURY** : « Je donne mon sentiment là-dessus. Quand on met en place ce genre de chose, il faut aussi savoir sortir de l'impasse. Il faut trouver la solution qui va nous permettre de sortir de l'impasse et là je ne vois pas laquelle ? ».

**Monsieur Jocelyn MADELEINE** intervient : « Monsieur le Maire, il y a eu un rapport dont lecture a été donnée par Madame PONS où l'Etat Français, l'AFD et bien d'autres encore constataient dans quelle situation se trouvait la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni, aujourd'hui, ils ne peuvent pas nous apporter des solutions ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Si c'était le cas, on ne serait pas là ce soir.

**Monsieur Jocelyn MADELEINE** dit : « Ce n'était pas la peine alors de donner lecture de ce rapport ».

**Monsieur le Maire** répond : « Non, j'ai voulu donner lecture justement pour qu'on arrête de dire que c'est un problème de gestion alors que ce n'est pas un problème de gestion mais un problème structurel et c'est pour cette raison que j'ai voulu qu'on fasse lecture de ce rapport là ».

**Monsieur Bernard BRIEU** : « Est-ce qu'il ne faudrait pas que l'on communique ce rapport à la population mais pas seulement sur internet car lorsqu'on regarde le taux de personnes qui sont raccordés à ce réseau, il est vraiment très faible, d'où le faible impact. Je pense que sur ce problème de déficit à Saint-Laurent-du-Maroni, on a aussi un déficit au niveau de l'information de la population. Il va falloir que l'on mène une campagne sévère, lourde et si l'Etat voit qu'on mène cette action et que la population est au courant de ce qui se passe, peut être que là aussi, il va bouger ».

**Monsieur le Maire** répond : « Cela peut être une solution effectivement. Mais quand tu dis mener une action de communication lourde c'est-à-dire une action essentiellement basée dessus ? Ou est ce qu'on peut se contenter d'utiliser notre journal qui doit sortir ces jours ci ».

**Monsieur Bernard BRIEU** : « Une fois par mois, on peut utiliser le support que nous avons, on peut utiliser aussi les radios locales et essayer de trouver également de trouver des plages sur RFO ».

**Monsieur le Maire** dit qu'il faut organiser une information là-dessus.

**Madame Josette LO A TJON** : « Est-ce que le débat d'orientations sera transmis au Préfet, en mettant les points que nous avons soulevés ? Je pense que cela va déjà alerter ».

**Monsieur le Maire dit** : « J'espère, car ils seraient capables de lire ça rapidement et de le mettre sous le boisseau ».

**Madame Josette LO A TJON** : « Car ce sont quand même des menaces quand on dit que l'on scolarise les enfants qu'à partir de 6 ans. Déjà, nous ne sommes pas dans l'illégalité puisque l'école est obligatoire à compter de 6 ans, on n'est pas hors la loi ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Non, non, nous ne sommes pas hors la loi ».

**Madame Josette LO A TJON** : « Certes, cela va frapper car la population ne va pas comprendre, ils vont se demander pourquoi ? La question pour moi, c'est d'attirer l'attention ».

**Monsieur le Maire** : « Je pense que l'idée qui consiste à faire une bonne campagne d'information peut être une conférence de presse uniquement basée sur le rapport du Ministère de l'Outre-Mer où vraiment l'Etat reconnaît que c'est un déficit structurel. Peut être qu'à partir de ça, cela peut entraîner un positionnement différent ».

**Monsieur Philippe JOAN** : « Concernant la communication, il est vrai que je rejoins un peu Bernard BRIEU. C'est aussi ce que nous avons proposé lors de la Commission des Finances, c'est de faire des conférences publiques à la population, on avait dit qu'on allait le proposer, pourquoi pas aussi acheter une page sur France Guyane pour pouvoir aussi expliquer et mettre également en exergue l'audit en soulignant les points importants.

Mais aussi, jusqu'à maintenant, on n'a pas rappelé aux collègues que lors de la visite de Madame Marie Luce PENCHARD, à la Sous-Préfecture, elle nous avait donné des garanties justement sur la mise en place de ces subventions d'équilibre et sur ce prêt AFD. Je crois qu'il faut qu'on rappelle la date à laquelle Madame PENCHARD, nous l'a dit à la Sous-Préfecture devant le Préfet, de façon à ce que la population puisse le savoir aussi. C'est vrai qu'on espérait, puisque je ne pense pas qu'un Ministre annonçant cela devant les personnalités présentes pouvait ne pas tenir parole, bien que nous sommes habitués à cela.

Il faut également rappeler ce qu'à dit le Directeur Général de l'AFD à Saint-Laurent, devant vous Monsieur le Maire, qu'il n'y aura pas de prêt AFD s'il n'y a pas de subvention d'équilibre. Le Sénateur Georges PATIENT me l'a dit aussi hier, lors de son départ en Métropole, il était assis à côté du Préfet et du Directeur Général de l'AFD. Le Directeur Général de l'AFD lui a dit la même chose devant le Sénateur. Je crois qu'à ce niveau là, on peut aussi communiquer sur ça ».

**Monsieur le Maire** : « Je pense qu'il est bon de faire un petit historique effectivement sur cette question. D'ailleurs, c'était le 21 Novembre dernier et c'est écrit dans le préambule où nous recevions Madame PENCHARD, c'était à la Sous-Préfecture et elle l'a rappelé lors d'un discours qu'il y avait un premier refus de l'AFD concernant le prêt mais qu'elle se faisait fort de faire l'AFD changer d'avis et lorsqu'on m'a appelé pour me dire que Monsieur Michel DOV ZERAH, Directeur Général de l'AFD, venait à Saint-Laurent-du-Maroni, j'ai cru qu'il venait nous annoncer une bonne nouvelle et finalement, j'ai été complètement stupéfait lorsque, à la Sous-Préfecture, devant le Sous-Préfet, il a simplement dit : « Monsieur le Sous-Préfet, tant que l'Etat ne tiendra pas ses engagements vis-à-vis de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni, tant qu'il n'y aura pas une véritable politique pour pouvoir limiter l'immigration à Saint-Laurent-du-Maroni, il n'est pas question que l'AFD puisse prêter quoique ce soit ».

Cela a été dit clairement devant tout le monde à tel point que nous sommes restés silencieux pendant quelques minutes tellement que nous étions abasourdis par cette annonce et la façon même de le dire. Donc, je crois qu'il est important en effet, de le rappeler ».

**Monsieur Philippe JOAN** dit : « Pourquoi pas aussi une page dans un journal national tel que le «Monde ou autre ? ».

**Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE** dit : « N'y voyant aucune démarche politique, si le Conseil Municipal démissionnait ou même menace de démissionner, est ce que cela n'aura pas un effet pour attirer l'attention des responsables ? ».

**Monsieur le Maire** dit « Venant de l'opposition (rires), il m'est difficile de croire que ce n'est pas une démarche politique et comme disait Madame BARDURY tout à l'heure, il y a des combats et il faut faire attention lorsqu'on s'engage parce qu'après quand il s'agit de faire marche arrière ..... (rires) ».

Intervention de **Madame Agnès BARDURY** : « Il faut que l'on ait une porte de sortie, si on n'a pas une porte de sortie, ce n'est pas la peine. Si on fait une grève par exemple et qu'on ne sait pas comment l'on va s'en sortir au bout de quinze jours ou plus, ce n'est pas la peine. Il faut qu'on se dise que si au bout de tant de jours, on n'a pas obtenu satisfaction, on fait comme ça car cela ne sert à rien. Tout le monde laisse pourrir la situation, on voit bien ce qui se passe actuellement et on n'a pas de meilleurs résultats. Par contre, Monsieur le Maire, ce que je voulais demander : « Vous avez un petit journal qui sort de temps en temps, est ce que ce ne serait pas le moment peut être par période régulière de faire quelque chose d'extraordinaire, c'est-à-dire en dehors du temps normal.

Si c'est trimestriel, couper, dire que vous faites paraître ces informations pour communiquer avec la population puisque ce sont des feuilles que l'on met dans les boîtes aux lettres. Parce que le rapport que l'on vient de lire, ce sont des choses qui sont rébarbatives et les gens ne vont pas lire. Il faut arriver à faire une espèce de synthèse, résumer les choses pour inciter les personnes à lire ».

**Monsieur le Maire** dit : « C'est une bonne idée, je pense que l'on peut sortir un petit numéro spécial, exceptionnel, avec quelques passages bien déterminés du rapport afin que ça soit accessible à tous ».

**Monsieur Alain PANELLE** : « Vous parlez de faire sortir un petit bulletin d'information mais si on veut toucher un large public, est ce qu'il ne serait pas plus intéressant de faire du visuel ou du parler par le biais des médias. Cela touchera un public beaucoup plus important au lieu de mettre des flyers dans les boîtes aux lettres ».

**Monsieur le Maire** dit : « Quand tu dis visuel, tu veux dire quoi ? ».

**Monsieur Alain PANELLE** répond : « Télévision et radio ».

**Monsieur Jean GONTRAND** : « Monsieur le Maire, puisqu'on parle de communication, il faut savoir que la séance de ce soir est enregistrée dans son intégralité, elle sera rediffusée sur la radio UDL, samedi matin. Je n'ai pas voulu l'annoncer au début pour garder le côté naturel des interventions. Il y a en ce moment une équipe de la radio UDL qui est dans la cabine et qui est en train d'enregistrer. A la demande des collègues, il avait été demandé de faire la diffusion du débat en direct mais pour des raisons techniques, on n'a pas pu le faire. Il faut savoir que chaque fois que le Conseil Municipal le voudra, on fera la retransmission en direct, c'est une façon aussi d'en informer la population de Saint-Laurent et des environs ».

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur Jean GONTRAND pour son intervention.

**Monsieur Bernard SELLIER** : « je crois que les actions de communication sont utiles, j'approuve tout ce qui a été dit. Maintenant, à mon sens et jusqu'à la conférence de presse qu'envisage de donner le Maire, elles ne peuvent qu'accompagner des actions. Alors, si on reprend la liste des neuf projets d'action, les cinq premières, dès lors qu'elles auront été annoncées à la Sous-Préfecture, à la Préfecture aussi au contrôle de légalité, j'ai l'espoir que cela fera un peu bouger les choses.

Ceci dit, ça n'est pas suspensif, on peut évidemment appliquer certaines mesures tout de suite, on l'a déjà dit. Par contre, pour le vote du budget, ça c'est un peu la bombe atomique, je crois qu'il faut faire attention aux conséquences. Les conséquences possibles, ce n'est pas qu'on parle de nous dans les médias, on a l'habitude (y compris ceux qui sont malveillants et de bas étages) mais le Préfet avec l'administration, ils peuvent mettre toute l'année à régler le budget. Cela veut dire qu'il y aura de l'argent pour payer le personnel, on n'arrivera pas peut être à payer les factures d'eau ou les factures d'électricité et puis des services se trouveront démunis de tous moyens. Je parle simplement du fonctionnement, je n'imaginerai même pas ce qui se passerait pour l'investissement.

Donc, je crois pour le budget, après avoir réfléchi, qu'on peut envisager dans un premier temps, de le voter exprès plus tard, je crois que le délai c'est le 15 Avril et pourquoi pas le 25 Avril ou le 1<sup>er</sup> Mai. Ensuite, je crois que la mesure n° 6 est quand même intéressante, des aides ont été promises par des personnes à priori dignes de foi, à la limite je crois qu'il y a eu des écrits. Je pense qu'il ne faut pas être trop formaliste, Jean-Elie PANELLE me comprendra. Comme cela se faisait autrefois dans toutes les communes françaises, on peut bien voter un budget avec les subventions qui ont été promises et pour le reste, on verra ».

**Monsieur Jean-Elie PANELLE** : « Monsieur le Maire et chers collègues, l'heure avance et je m'aperçois que l'on s'est arrêté uniquement aux actions que l'on doit mener pour pouvoir faire un coup d'éclat et attirer l'attention de l'Etat, nous allons probablement voter le budget, je suppose avant le 31 Mars, il y a trois scénarii qui ont été proposés quand même est ce qu'il y en a un qui a votre faveur de façon à ce que je puisse repartir avec au moins une idée de ce que vous souhaitez pour l'année 2011 pour le budget de la Commune de Saint-Laurent ».

**Monsieur le Maire** : « D'abord cette année là, nous avons une possibilité supplémentaire puisque les communes ont eu l'autorisation de voter leurs budgets jusqu'à la fin du mois d'Avril par rapport au fait que l'Etat n'a pas terminé ses calculs par rapport à la suppression de la taxe professionnelle, ce qui nous donne du temps pour pouvoir agir. Il y a trois scénarii, avant de choisir un de ces scénarii, je crois que nous devons faire assez rapidement ce que nous avons dit parce que ce que nous souhaitons, c'est provoquer une réaction.

Si par bonheur, après avoir fait ça, on reçoit des notifications, je reçois une lettre du Président de la République qui me dit : Monsieur le Maire, voilà, nous vous avons entendu, à partir de telle date, la DGF sera de tant, le tour est joué. Je pense que ce soir, on ne peut pas dire qu'on va faire un choix de scénarii, il vaut mieux encore mettre en pratique ce que nous avons décidé d'arrêter comme actions possibles et comme

nous avons du temps, puisque nous avons deux mois devant nous avant de voter le Budget, nous aurons toujours le temps de voir venir, à mon avis. Voilà ce que je propose pour ce soir ».

Je vous propose pour conclure que nous puissions mettre en place quelques actions. Je verrai avec les Adjointes à quel moment que l'on mettra cela en place. Il y a des choses que nous pouvons faire rapidement, je peux écrire par exemple au Procureur pour lui dire qu'à partir du 1<sup>er</sup> Avril, je rapatrie mon personnel ».

**Monsieur Philippe JOAN** : « Monsieur le Maire, moi, je ne voyais pas cela comme ça, peut être que je me suis trompé. Je pensais plutôt qu'aujourd'hui, on discute un peu de ce que nous voulons faire et je pensais qu'on allait dire aux gens, voilà ce que nous allons faire si toutefois, nous nous trouvons dans l'obligation de voter un budget en déséquilibre en Avril. On ferme l'Etat Civil etc... etc... je pensais qu'on allait déjà dire ce que nous allons faire et non tout de suite là, à partir du DOB, le faire ».

**Monsieur le Maire** : « Moi, je pense que dans la situation dans laquelle on est déjà, il faut agir ».

**Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE** : «Par contre dans toutes les actions, il y en a une qui mérite quand même réflexion : Supprimer la sécurité devant les écoles, avec tous les fous qu'il y a, avec tous les problèmes que nous traversons, il serait bon de ne pas faire cette action ».

**Monsieur le Maire** : « Tout à fait, ce ne sont pas toutes les actions qu'il faut retenir. D'ailleurs, celle là, je pense qu'il ne faut pas qu'on la fasse ».

**Monsieur Serge-Aimé SAINT-AUDE** dit : « On peut donc d'ores et déjà la supprimer ? ».

**Monsieur le Maire** répond : « Oui, on peut la supprimer ».

**Monsieur le Maire** dit qu'il est difficile d'aller plus loin ce soir, nous nous sommes bien nourris de tout ce que nous avons entendu et donc je vous tiendrai informés après avoir réuni les Adjointes sur la panoplie qui sera mise en place et à quel moment nous le ferons.

Ce rapport d'Orientations Budgétaires 2011 a permis à l'assemblée municipale d'en débattre.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, **Monsieur le Maire** remercie les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, le 08 Avril 2011.



